



MICROFICHE N°

098802

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F 1

GDA 9702

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE

NEUVIEME PLAN DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET SOCIAL
(1997 - 2001)

LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ET LES RESSOURCES NATURELLES

RAPPORT GENERAL

JUILLET 1997

CRDA 9702
REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTRE DE L'AGRICULTURE

**NEUVIEME PLAN DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET SOCIAL
(1997 - 2001)**

**LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ET LES RESSOURCES NATURELLES**

RAPPORT GENERAL

JUILLET 1997

SOMMAIRE

Page

CHAPITRE PREMIER : L'EFFORT DE DEVELOPPEMENT AU COURS DE LA DECENNIE 1987-1996

1- BILAN DE LA DECENNIE 1987-1996	1
1.1- En matière de développement agricole	1
1.2- En matière de ressources naturelles	5
1.2.1- Contenu des stratégies	6
1.2.2- Etat d'avancement de l'exécution des stratégies	9
2- BILAN DU VIII ^e PLAN (1992-1996)	14
2.1- Le développement agricole	14
A- La production	14
B- La balance commerciale alimentaire	15
C- Les investissements agricoles	16
2.2- Les ressources naturelles	19
A- Les réalisations globales	19
B- Les ressources hydrauliques	20
C- Les périmètres irrigués	21
D- L'alimentation en eau potable rurale	21
E- Les forêts	21
F- La conservation des eaux et du sol	25
3- LES ORIENTATIONS DU IX ^e PLAN (1997-2001)	26
3.1- Le développement agricole	26
3.2- Les ressources naturelles	30
A- Dans le domaine de l'hydraulique	31
B- Dans le domaine de la conservation des eaux et du sol	32
C- Dans le domaine des forêts	33
D- Dans le domaine des parcs	34

CHAPITRE DEUXIEME : LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE AU COURS DU IX^e PLAN

1- LES PARAMETRES DE LA NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE	36
2- LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE AGRICOLE	40
3- LES COMPOSANTES DE LA POLITIQUE AGRICOLE	42
A- En matière de technologie et de mise à niveau du secteur	42
B- En matière de recherche agricole	42
C- En matière de vulgarisation agricole	45
D- En matière de crédit et d'encouragement à l'investissement	46
E- En matière de politique foncière et des terres domaniales	47

<i>F- En matière de ressources humaines</i>	49
<i>G- En matière de prix et de commercialisation des produits agricole</i>	49
<i>H- En matière de ressources naturelles</i>	52
4- LA POLITIQUE AGRICOLE DES PRINCIPAUX SECTEURS DE PRODUCTION	54
<i>A- La céréaliculture</i>	54
<i>B- L'oléiculture</i>	55
<i>C- Les fruits et légumes</i>	56
<i>D- L'élevage</i>	57
<i>E- La pêche</i>	58
<i>F- L'agro-alimentaire</i>	59
CHAPITRE TROISIEME : LES OBJECTIFS QUANTITATIFS DU IX^e PLAN	
1-LA PRODUCTION	60
2- LA BALANCE COMMERCIALE ALIMENTAIRE	63
3- LES INVESTISSEMENTS	64
3.1- Les investissements dans le domaine du développement agricole	65
<i>A- L'élevage</i>	65
<i>B- La pêche</i>	67
<i>C- L'arboriculture</i>	67
<i>D- Le matériel agricole</i>	68
<i>E- Les études, la recherche et la vulgarisation agricoles</i>	69
3.2- Les investissements dans le domaine des ressources naturelles	72
<i>A- La mobilisation et l'exploitation des ressources en eau</i>	72
<i>B- La consevation des eaux et du sol</i>	76
<i>C- Les forêts et parcours</i>	77
3.3- Les investissements divers	80

ANNEXES

- Evolution de la production au cours du IX^e Plan
- Evolution de la balance commerciale alimentaire au cours du IX^e Plan
- Les investissements agricoles au cours du IX^e Plan (aux prix de 1996)
- Les investissements agricoles au cours du IX^e Plan (aux prix courants)

CHAPITRE PREMIER

L'EFFORT DE DEVELOPPEMENT AU COURS DE LA DECENNIE 1987-1996

I- BILAN DE LA DECENNIE 1987-1996 :

I.1- En matière de développement agricole :

La première décennie du Changement s'est caractérisée par la place importante accordée au secteur agricole par l'Etat et la priorité dont il a bénéficié compte tenu du rôle important que joue ce secteur en matière de garantie de l'alimentation de la population ainsi que de sa contribution dans la réalisation des équilibres macro-économiques, la création d'emplois et le développement régional.

Les grands dossiers de l'agriculture ont été donc ouverts, à l'instar des terres domaniales, du crédit et de l'investissement, de la recherche et de la vulgarisation, des ressources naturelles et des structures professionnelles en vue de les adapter aux nouvelles exigences du développement et de manière à ce que ces secteurs puissent contribuer à la réalisation des objectifs assignés au secteur agricole, d'autant plus que les défis qu'a connus le pays au cours de cette période ont été grands.

Parallèlement, un programme d'ajustement du secteur agricole a été mis en oeuvre visant la consolidation du rôle de ce secteur dans le développement économique ainsi que dans le rétablissement des équilibres globaux, tout en favorisant l'initiative privée et la création d'emplois.

Les réalisations sont multiples et ont concerné pratiquement tous les domaines et toutes les activités agricoles dans le cadre d'une vision à long terme. Parmi les principales réalisations, figure l'établissement de stratégies nationales de mobilisation et de rationalisation de l'utilisation des différentes ressources naturelles (eau, sol, forêts, parcours) s'étalant sur une décennie. Ces stratégies ont été entamées depuis 1990. Parallèlement, des stratégies sectorielles d'intensification de la production et de promotion des cultures stratégiques ont été conçues et ont concerné les céréales, les viandes rouges, le lait, la tomate, la pomme de terre, l'aviculture, l'huile d'olive et les produits de la mer.

En outre, une série de mesures et de réformes ont été introduites dans le but de créer un environnement propice au développement du secteur agricole, d'améliorer sa productivité et de promouvoir le monde rural. Parmi ces mesures et réformes nous citons la restructuration des terres domaniales, l'aménagement des structures foncières, la révision du régime du crédit et de l'investissement agricoles, la restructuration des institutions de recherche et de vulgarisation ainsi que les services régionaux du Ministère de l'Agriculture, en plus de la restructuration de la Profession, la consolidation de son rôle et la promotion de ses méthodes d'intervention.

La décennie 1987-1996 a également connu le renforcement des projets de développement rural intégré ainsi que la consolidation des programmes d'amélioration des conditions de vie dans le monde rural et de promotion de la femme rurale.

Dans le domaine de la politique des prix et de commercialisation, la dernière décennie s'est caractérisée par la révision périodique des prix à la production des produits stratégiques aux fins de tenir compte de l'évolution des coûts de production et de garantir un revenu décent aux producteurs. Elle s'est caractérisée aussi par la consolidation du principe de la liberté des prix pour les autres produits tout en veillant à garantir la transparence des transactions commerciales et le respect de la loi de l'offre et de la demande, parallèlement à la consolidation du rôle des institutions professionnelles spécialisées en matière de régulation des marchés et d'organisation de la commercialisation.

Pour ce qui est de l'environnement international, la décennie 1987-1996 a été riche en mutations importantes et profondes, particulièrement au niveau de la libéralisation des économies des pays de l'Europe de l'Est, la concrétisation du marché européen unique, la création de groupements économiques régionaux, et l'achèvement des négociations de l'Uruguay Round du GATT par la création de l'Organisation Mondiale du Commerce, en plus de la conclusion d'une multitude de conventions multilatérales comportant des mesures particulières concernant le commerce des produits agricoles.

Ces mutations et transformations ont donné naissance à un nouvel ordre économique mondial basé essentiellement sur les principes de l'efficacité et de la concurrence farouche qui affectent directement le commerce mondial et indirectement les politiques de développement économique des différents pays.

Face à cette situation, la Tunisie - convaincue de ses potentialités économiques propres et tenant compte de sa situation géographique stratégique - a opté pour la libéralisation de son économie et son ouverture progressive, tout en oeuvrant dans le sens de la promotion de l'efficacité de ses entreprises de production afin d'en améliorer la compétitivité et d'en consolider la place aussi bien sur le plan national que sur le plan international.

Cette orientation politico-économique a été concrétisée à travers l'initiative prise par la Tunisie en vue de la création de l'Union du Maghreb Arabe, son adhésion aux accords du GATT et sa contribution active dans la création de l'Organisation Mondiale du Commerce. En plus, la Tunisie a conclu un protocole de partenariat avec l'Union Européenne visant l'instauration d'une zone de libre échange entre les deux parties, et a entamé les négociations avec l'Association Européenne de Libre Echange en vue de consolider la coopération économique et commerciale avec ce partenaire. Tous ces facteurs auront inévitablement des retombées profondes, immédiates et différées, sur la production et le commerce des produits agricoles au niveau national et international.

D'une manière générale, les résultats enregistrés au cours de cette décennie ont été en rapport avec les efforts fournis et les choix politiques ainsi que les grandes orientations de promotion de l'économie nationale et de développement du pays en général et du secteur agricole en particulier.

C'est ainsi qu'en matière d'agriculture, l'accent a été mis au cours de la décennie 1987-1996 essentiellement sur la promotion de l'investissement dans le but d'améliorer la compétitivité du secteur et la rentabilité de l'activité agricole, ainsi que sur la mobilisation et la rationalisation de l'utilisation des ressources naturelles. Le volume total d'investissement a atteint dans ce domaine 4494 millions de dinars courants dont 35% alloués à la mobilisation des ressources hydrauliques et l'aménagement de périmètres irrigués, 11% aux programmes de conservation des eaux et du sol et la forestation, 21% aux projets d'arboriculture et d'élevage.

L'effort de développement entrepris au cours de cette décennie a permis d'améliorer sensiblement la capacité de production. C'est ainsi que la création de nouveaux périmètres irrigués a concerné 77 mille hectares, les nouvelles plantations ont couvert 200 mille hectares, alors que la superficie des cultures maraîchères a atteint 140 mille hectares contre 110 mille hectares en 1986.

Pour ce qui est de l'élevage, le cheptel s'est développé au cours de la décennie et compte en 1996 environ 390 mille unités femelles bovines dont 127 mille de race pure (contre, respectivement 334 mille et 80 mille à la fin de l'année 1986), alors que le cheptel ovin et caprin compte 4,3 millions d'unités femelles en 1996 contre 3,7 millions d'unités au début de la décennie.

L'amélioration de la capacité de production, conjuguée aux efforts déployés en matière d'amélioration de la productivité, s'est répercutée positivement sur le niveau de la production agricole. En effet, et comparée à la moyenne de la décennie 1977-1986, la production annuelle moyenne du secteur agricole a progressé de 35%, et le taux annuel moyen de croissance se situe à 5,3%. Ces résultats peuvent être considérés comme étant remarquables au vu des quatre années de sécheresse qu'a connue le pays et ayant négativement affecté les résultats de la céréaliculture et de l'huile d'olive en particulier.

L'analyse par sous secteur montre que les efforts déployés et les stratégies mises en oeuvre dans le but de promouvoir la production des produits stratégiques et essentiels ont permis d'augmenter sensiblement les productions particulièrement au niveau du lait (66%), des viandes rouges (65%), de la pomme de terre (55%), de la tomate (41%) et des céréales (38%).

**Evolution de la production annuelle moyenne
(en milliers de tonnes)**

Sous-secteurs	Moyenne 1977-1986	Moyenne 1987-1996	Accroissement en %
Céréales	1085	1495	38%
Huile d'olive	503	652	30%
Agrumes	192	219	14%
Dattes	54	74	37%
Pomme de terre	129	200	55%
Tomate	341	480	41%
Viandes	104	172	65%
Lait	274	456	66%
Produits de la mer	74	90	22%

Suite à l'accroissement notable de la production agricole tant en quantité qu'en qualité, la Tunisie est parvenue à atteindre l'autosuffisance pour la plupart des produits alimentaires et à réduire sensiblement l'écart entre la production et la consommation pour les produits stratégiques.

Parallèlement, un excédent exportable a été enregistré au niveau des produits traditionnels tels que l'huile d'olive, les agrumes, les dattes, les vins et les produits de la mer, ainsi qu'au niveau de plusieurs produits nouveaux comme les produits de l'aquaculture, les primeurs, les fleurs coupées et les préparations alimentaires.

Malgré le recours massif à l'importation au cours des années de sécheresse et l'augmentation sensible des prix internationaux, la situation de la balance commerciale alimentaire s'est nettement améliorée. Cette amélioration s'est matérialisée par un taux de couverture des importations par les exportations qui a atteint une moyenne de 75% au cours de la décennie 1987-1996 contre 47% seulement au cours de la décennie 1977-1986.

Sur le plan social, la première décennie du Changement s'est caractérisée par l'intensification des projets et programmes visant l'amélioration des conditions de vie dans le monde rural. Ces projets et programmes ont concerné l'électrification (desserte de 250000 habitants), l'ouverture et l'aménagement de pistes agricoles (9500 Km) et l'alimentation en eau potable (desserte de 1,1 million d'habitants, portant le taux de desserte à 76% à la fin de l'année 1996 contre 52% en 1986).

En matière de salaires, et dans le cadre de la reconsidération du travail agricole, le salaire minimum agricole garanti (SMAG) a été révisé périodiquement pour atteindre 4,861 Dinars/jour en 1996 contre 2,900 Dinars/jour en 1986.

1.2- En matière de ressources naturelles :

Les ressources naturelles (eau, sol, forêts, parcours et ressources halieutiques) constituent les fondements du développement agricole. Partant de cette caractéristique, elles ont bénéficié d'une attention toute particulière matérialisée par la conception et la mise en oeuvre de trois stratégies décennales couvrant la période 1990-2000. Ces stratégies visent la mobilisation et la rationalisation de l'utilisation des ressources hydrauliques, la conservation des eaux et du sol, le développement des forêts et des parcours. Parallèlement, une série de mesures ont été prises dans le but de garantir l'exploitation rationnelle de la plupart des ressources naturelles y compris les ressources halieutiques.

1.2.1- Contenu des stratégies :

A- La mobilisation, la conservation et la rationalisation de l'exploitation des ressources hydrauliques :

La stratégie décennale dans ce domaine et qui a démarré en 1990 vise, à l'horizon 2000, la mobilisation de 90% des ressources techniquement mobilisables dans le but de faire face aux besoins sans cesse croissants à tous les niveaux (eau potable, eau d'irrigation, autres utilisations).

Pour atteindre cet objectif, il a été prévu la construction de 21 grands barrages, 203 barrages collinaires, mille lacs collinaires, 1760 forages profonds et 98 stations d'épuration des eaux usées. Toute cette infrastructure permettrait la mobilisation de 1,430 milliard de m³ supplémentaires par an.

D'une manière générale, la stratégie de mobilisation des eaux (exception faite des eaux usées épurées) permettra de porter le volume total mobilisé à près de 4 milliards de m³, soit 90% du potentiel mobilisable estimé à 4,484 milliards de m³ contre 2,761 milliards de m³ (soit 62%) en 1991.

Ainsi, il est attendu que la superficie irrigable atteigne 574 mille hectares (dont 168 mille hectares en irrigation de complément) à la fin de la mise en oeuvre de la stratégie, contre 394 mille hectares en 1991 (dont 91 mille hectares en irrigation de complément).

Dans le but de rationaliser l'exploitation des ressources hydrauliques, éviter leur gaspillage et améliorer leur rentabilité, une politique d'optimisation de l'utilisation des eaux dans l'agriculture a été conçue. Elle s'articule autour des axes suivants :

- la promotion des techniques d'économie d'eau,
- l'application d'une tarification de l'eau incitant à l'irrigation de la totalité de la superficie équipée (à l'instar de la tarification binôme),
- l'octroi d'avantages financiers conséquents dans le but d'encourager les irriguants à économiser l'eau à travers les techniques appropriées,
- le soutien des associations d'intérêt collectif et leur encadrement afin qu'elles parviennent à mieux gérer l'eau.

1.2.1- Contenu des stratégies :

A- La mobilisation, la conservation et la rationalisation de l'exploitation des ressources hydrauliques :

La stratégie décennale dans ce domaine et qui a démarré en 1990 vise, à l'horizon 2000, la mobilisation de 90% des ressources techniquement mobilisables dans le but de faire face aux besoins sans cesse croissants à tous les niveaux (eau potable, eau d'irrigation, autres utilisations).

Pour atteindre cet objectif, il a été prévu la construction de 21 grands barrages, 203 barrages collinaires, mille lacs collinaires, 1760 forages profonds et 98 stations d'épuration des eaux usées. Toute cette infrastructure permettrait la mobilisation de 1,430 milliard de m³ supplémentaires par an.

D'une manière générale, la stratégie de mobilisation des eaux (exception faite des eaux usées épurées) permettra de porter le volume total mobilisé à près de 4 milliards de m³, soit 90% du potentiel mobilisable estimé à 4,484 milliards de m³ contre 2,761 milliards de m³ (soit 62%) en 1991.

Ainsi, il est attendu que la superficie irrigable atteigne 574 mille hectares (dont 168 mille hectares en irrigation de complément) à la fin de la mise en oeuvre de la stratégie, contre 394 mille hectares en 1991 (dont 91 mille hectares en irrigation de complément).

Dans le but de rationaliser l'exploitation des ressources hydrauliques, éviter leur gaspillage et améliorer leur rentabilité, une politique d'optimisation de l'utilisation des eaux dans l'agriculture a été conçue. Elle s'articule autour des axes suivants :

- la promotion des techniques d'économie d'eau,
- l'application d'une tarification de l'eau incitant à l'irrigation de la totalité de la superficie équipée (à l'instar de la tarification binôme),
- l'octroi d'avantages financiers conséquents dans le but d'encourager les irriguants à économiser l'eau à travers les techniques appropriées,
- le soutien des associations d'intérêt collectif et leur encadrement afin qu'elles parviennent à mieux gérer l'eau.

B- La conservation des eaux et du sol :

Les travaux de conservation des eaux et du sol visent essentiellement la conservation et l'amélioration de la fertilité du sol, la lutte contre l'érosion, et la protection de l'infrastructure (barrages, routes, agglomérations).

De ce fait, la stratégie décennale de conservation des eaux et du sol s'articule autour de :

- l'implication progressive des exploitants agricoles dans les actions de conservation des eaux et du sol ainsi que dans leur entretien et leur sauvegarde (ces travaux étaient totalement du ressort des pouvoirs publics),
- l'institution d'une législation adéquate notamment par la promulgation du code de la conservation des eaux et du sol et la mise à jour de la loi sur la protection des terres agricoles,
- l'encouragement à la création de sociétés privées spécialisées dans la réalisation des travaux de conservation des eaux et du sol.

Du point de vue quantitatif, les objectifs de la stratégie se traduisent par :

- l'aménagement de 672 mille hectares de bassins versants par la construction de banquettes, de cordons et de seuils, tout en les consolidant par des plantations agro-pastorales et fruitières sur une superficie de 230 mille hectares,
- l'aménagement de 305 mille hectares de terres en pente à vocation céréalière par la réalisation de bandes enherbées et le labour en courbes de niveau,
- la construction de 4 mille ouvrages d'épandage et de recharge des nappes dans le Centre et le Sud,
- la sauvegarde des travaux déjà réalisés sur une superficie de 805 mille hectares.
- la construction de 1000 lacs collinaires dans le Nord et le Centre.

C- La forestation et la lutte contre la désertification :

La stratégie de forestation et de lutte contre la désertification se base sur les orientations du Code Forestier promulgué en 1988 visant le développement de l'espace forestier, la rationalisation de son exploitation et la considération de l'élément humain comme élément primordial particulièrement au niveau de l'exploitation et de la protection du couvert forestier, tout en intégrant la composante économique et environnementale.

La nouvelle orientation dans ce domaine concerne l'intensification des actions de sensibilisation quant à la lutte contre la dégradation de la richesse naturelle, et l'encouragement à la création d'associations d'intérêt collectif pour l'exploitation de l'espace sylvo-pastoral.

Les objectifs quantitatifs de la stratégie sont :

- la réalisation de plantations forestières sur une superficie de 320 mille hectares afin de porter la superficie forestière totale à un million d'hectares en l'an 2000 contre 680 mille hectares en 1990,
- l'amélioration des parcours par la plantation d'arbustes fourragers sur 600 mille hectares dont 400 mille hectares de terres collectives et 200 mille hectares de terres privées,
- l'aménagement pastoral de 2,2 millions d'hectares par le re-semis, la mise en défens, le scarifiage et la fertilisation,
- la reconstitution de la nappe alfatière par la régénération d'une superficie de 107500 hectares dans les gouvernorats de Sidi Bouzid, Kasserine et Kairouan,
- l'amélioration du rendement en bois des forêts existantes et l'encouragement des opérateurs privés à s'adonner à cette activité,
- la lutte contre l'ensablement par :
 - la confection de tabias sur 4 mille Km,
 - le rehaussement de 8 mille Km de tabias existantes,
 - la fixation de 24 mille hectares de dunes,
 - la réalisation de 20 mille Km de brise-vent.

1.2.2- Etat d'avancement de l'exécution des stratégies :

A- La mobilisation, la conservation et la rationalisation de l'exploitation des ressources hydrauliques :

Depuis le démarrage de la stratégie, les réalisations ont concerné l'achèvement des barrages de Sejnane et d'El H'Jar, le démarrage des travaux de quatre autres barrages dont Sidi Barrak et Barbara. Ces barrages permettront de mobiliser 50% du volume total prévu par toute la stratégie.

Parallèlement, six autres barrages (10% de la capacité prévue par la stratégie) sont au stade de la préparation des appels d'offres et de la recherche de financement.

Les réalisations ont concerné aussi 48 barrages collinaires d'une capacité totale de 57 millions de m^3 (27% de la capacité prévue par la stratégie), alors que 30 barrages sont en cours d'exécution et 18 autres sont au stade du démarrage.

Grâce aux barrages réalisés, il a été possible de mobiliser plus de 1,4 milliard de m^3 par an des eaux de surface mobilisables et dont le potentiel est estimé à 2,7 milliards de m^3 par an. Aussi, le taux de mobilisation des eaux de surface a-t-il atteint 53% au moyen de 19 barrages, 48 barrages collinaires et 368 lacs collinaires.

Pour ce qui est des eaux souterraines, il importe de rappeler que les nappes peu profondes sont actuellement exploitées en totalité à travers près de 70 mille puits équipés mobilisant 750 millions de m^3 . Les travaux de conservation des eaux et du sol, ainsi que les opérations d'alimentation artificielle, ont contribué à la préservation et au développement de ces nappes, alors que les nappes profondes ne sont exploitées qu'à raison de 25% de leur capacité estimée à 1,240 milliard de m^3 par an.

A la fin du VIII^e Plan, le volume total d'eau mobilisée a atteint 3,1 milliards de m^3 , soit 67% du potentiel mobilisable contre respectivement 2,6 milliards de m^3 et 65% en 1986. Les eaux mobilisées par les barrages au cours de la campagne 1991-1992 et celles des nappes souterraines ont contribué à la garantie de la sécurité alimentaire du pays au cours du VIII^e Plan qui a été caractérisé par une sécheresse relative.

C'est ainsi que le pays n'a pas fait recours au rationnement de l'eau potable, mais seulement à une gestion rigoureuse des eaux des barrages et un appoint non négligeable des eaux souterraines qui ont permis aux cultures irriguées d'être conduites dans des conditions normales, et à la production agricole d'enregistrer des niveaux normaux, voire même supérieurs, garantissant l'approvisionnement régulier des marchés durant toute la période de sécheresse.

En plus des ressources hydraulique naturelles, l'alimentation artificielle des nappes ainsi que la mobilisation des ressources en eau non traditionnelles (dessalement des eaux saumâtres et utilisation des eaux usées) a permis d'améliorer le potentiel disponible.

Concernant les eaux usées traitées (40 stations d'épuration à la fin du VIII^e Plan), elles procurent 100 millions de m³ par an dont 15 millions de m³ sont utilisés pour l'irrigation des terres agricoles (particulièrement les cultures fourragères qui ont réalisé de bonnes performances surtout à Borj Touil, Mornag et Sousse pendant les années successives de sécheresse). La superficie équipée pour l'irrigation à partir des eaux usées épurées est de l'ordre de 65 mille hectares. Ces eaux ont aussi été utilisées pour l'alimentation de certaines nappes phréatiques peu profondes dont la qualité s'est nettement détériorée suite à l'infiltration de l'eau de mer (nappe de Oued Souahil dans le gouvernorat de Nabeul). Les recherches et les expérimentations sont en cours pour une meilleure exploitation de ces eaux usées épurées particulièrement au niveau de l'irrigation et de l'alimentation des nappes.

La répartition de l'eau mobilisée entre les différentes utilisations se présente comme suit :

- eau potable, eau pour l'industrie et le tourisme : 20%,
- eau pour l'irrigation : 80%.

En matière d'eau potable, la SONEDE a assuré l'approvisionnement de ses abonnés en utilisant 280 millions de m³ en 1995, dont 130 millions de m³ d'eau souterraine et 150 millions de m³ à partir des réserves des barrages. Le taux de desserte des centres urbains a atteint 100%.

L'alimentation en eau potable des zones rurales, du fait de son impact sur l'amélioration des conditions de vie, a bénéficié d'une multitude de programmes qui ont permis d'améliorer le taux de desserte qui a atteint 67% alors qu'il n'était que de 62% à la fin du VII^e Plan.

Au niveau de l'irrigation, le volume total d'eau mobilisée permet d'irriguer une superficie de 400 mille hectares et d'épandre régulièrement les eaux pluviales sur une superficie de 170 mille hectares.

Les superficies équipées pour l'irrigation ont atteint 334 mille hectares à la fin du VIII^e Plan, contre 303 mille hectares à la fin du VII^e Plan, soit un accroissement de 31 mille hectares dont 14 mille hectares irrigués à partir des eaux des barrages, des barrages collinaires et des lacs collinaires, 9 mille hectares à partir des forages et 8 mille hectares à partir des puits de surface.

La première décennie du Changement a enregistré la fin des travaux et l'entrée en exploitation de grands périmètres irrigués à Kalaat Landalous (5100 hectares), Medjez El Bab - Borj Toumi (3500 hectares), El Houareb (2330 hectares), Nebeur (400 hectares), Mornag (3600 hectares) ainsi que la deuxième tranche de Sidi Saad.

Parallèlement, il est noté une nette amélioration au niveau de l'utilisation des périmètres équipés à travers l'intensification et l'utilisation de nouvelles techniques d'économie de l'eau, notamment suite aux mesures d'encouragement décidées le 12 mai 1995 octroyant une prime d'investissement de 40%, 50% ou 60% selon le cas pour l'acquisition d'équipements permettant une économie de l'eau; alors que cette prime d'investissement n'était que de 30%.

B- La stratégie décennale de conservation des eaux et du sol :

La stratégie décennale de conservation des eaux et du sol a démarré en 1990. Tenant compte de l'envergure des travaux à réaliser et du nombre très réduit d'entreprises privées spécialisées dans ce genre de travaux, le Ministère de l'Agriculture a entamé une campagne de sensibilisation et d'encouragement à la création de telles entreprises et leur encadrement. De ce fait, le pays compte actuellement plus de 170 entreprises spécialisées dans les travaux de conservation des eaux et du sol, particulièrement dans le domaine de la construction des lacs collinaires et des banquettes mécaniques.

C'est ainsi que le pays n'a pas fait recours au rationnement de l'eau potable, mais seulement à une gestion rigoureuse des eaux des barrages et un appoint non négligeable des eaux souterraines qui ont permis aux cultures irriguées d'être conduites dans des conditions normales, et à la production agricole d'enregistrer des niveaux normaux, voire même supérieurs, garantissant l'approvisionnement régulier des marchés durant toute la période de sécheresse.

En plus des ressources hydraulique naturelles, l'alimentation artificielle des nappes ainsi que la mobilisation des ressources en eau non traditionnelles (dessalement des eaux saumâtres et utilisation des eaux usées) a permis d'améliorer le potentiel disponible.

Concernant les eaux usées traitées (40 stations d'épuration à la fin du VIII^e Plan), elles procurent 100 millions de m³ par an dont 15 millions de m³ sont utilisés pour l'irrigation des terres agricoles (particulièrement les cultures fourragères qui ont réalisé de bonnes performances surtout à Borj Touil, Mornag et Sousse pendant les années successives de sécheresse). La superficie équipée pour l'irrigation à partir des eaux usées épurées est de l'ordre de 65 mille hectares. Ces eaux ont aussi été utilisées pour l'alimentation de certaines nappes phréatiques peu profondes dont la qualité s'est nettement détériorée suite à l'infiltration de l'eau de mer (nappe de Oued Souahil dans le gouvernorat de Nabeul). Les recherches et les expérimentations sont en cours pour une meilleure exploitation de ces eaux usées épurées particulièrement au niveau de l'irrigation et de l'alimentation des nappes.

La répartition de l'eau mobilisée entre les différentes utilisations se présente comme suit :

- eau potable, eau pour l'industrie et le tourisme : 20%,
- eau pour l'irrigation : 80%.

En matière d'eau potable, la SONEDE a assuré l'approvisionnement de ses abonnés en utilisant 280 millions de m³ en 1995, dont 130 millions de m³ d'eau souterraine et 150 millions de m³ à partir des réserves des barrages. Le taux de desserte des centres urbains a atteint 100%.

L'alimentation en eau potable des zones rurales, du fait de son impact sur l'amélioration des conditions de vie, a bénéficié d'une multitude de programmes qui ont permis d'améliorer le taux de desserte qui a atteint 67% alors qu'il n'était que de 62% à la fin du VII^e Plan.

Au niveau de l'irrigation, le volume total d'eau mobilisée permet d'irriguer une superficie de 400 mille hectares et d'épandre régulièrement les eaux pluviales sur une superficie de 170 mille hectares.

Les superficies équipées pour l'irrigation ont atteint 334 mille hectares à la fin du VIII^e Plan, contre 303 mille hectares à la fin du VII^e Plan, soit un accroissement de 31 mille hectares dont 14 mille hectares irrigués à partir des eaux des barrages, des barrages collinaires et des lacs collinaires, 9 mille hectares à partir des forages et 8 mille hectares à partir des puits de surface.

La première décennie du Changement a enregistré la fin des travaux et l'entrée en exploitation de grands périmètres irrigués à Kalaat Landalous (5100 hectares), Medjez El Bab - Borj 'Toumi (3500 hectares), El Houareb (2330 hectares), Nebeur (400 hectares), Mornag (3600 hectares) ainsi que la deuxième tranche de Sidi Saad.

Parallèlement, il est noté une nette amélioration au niveau de l'utilisation des périmètres équipés à travers l'intensification et l'utilisation de nouvelles techniques d'économie de l'eau, notamment suite aux mesures d'encouragement décidées le 12 mai 1995 octroyant une prime d'investissement de 40%, 50% ou 60% selon le cas pour l'acquisition d'équipements permettant une économie de l'eau; alors que cette prime d'investissement n'était que de 30%.

B- La stratégie décennale de conservation des eaux et du sol :

La stratégie décennale de conservation des eaux et du sol a démarré en 1990. Tenant compte de l'envergure des travaux à réaliser et du nombre très réduit d'entreprises privées spécialisées dans ce genre de travaux, le Ministère de l'Agriculture a entamé une campagne de sensibilisation et d'encouragement à la création de telles entreprises et leur encadrement. De ce fait, le pays compte actuellement plus de 170 entreprises spécialisées dans les travaux de conservation des eaux et du sol, particulièrement dans le domaine de la construction des lacs collinaires et des banquettes mécaniques.

A la fin du VIII^e Plan, les réalisations ont porté sur :

- l'aménagement de 436 mille hectares de bassins versants (65% des objectifs de la stratégie),
- l'aménagement de 50 mille hectares de terres céréalières (17%),
- la sauvegarde et l'entretien de 235 mille hectares (29%),
- la création de 458 lacs collinaires (46%),
- la création de 2157 ouvrages d'épandage des eaux et de recharge (50%).

Le rythme de réalisation pourrait être considéré acceptable eu égard aux difficultés de différentes natures qui ont entravé les travaux, particulièrement au cours des années de démarrage.

Parallèlement à l'exécution des éléments de la stratégie décennale, plusieurs mesures spécifiques au secteur de la conservation des eaux et du sol ont été prises et ont concerné particulièrement :

- la promulgation du Code de la Conservation des Eaux et du Sol en juillet 1995. Ce Code arrête les mesures et les travaux à entreprendre en vue de la conservation de nos ressources en eaux et en sol, ainsi que les méthodes à appliquer pour l'exécution des programmes de conservation des eaux et du sol tout en spécifiant le rôle de chaque intervenant, parallèlement à la création de structures consultatives telles que le Conseil National de la Conservation des Eaux et les Associations de Conservation des Eaux et du Sol.
- le désengagement progressif de l'Etat des activités concurrentielles au profit des opérateurs privés, particulièrement au niveau des activités de mobilisation des ressources hydrauliques par les lacs collinaires ainsi que les travaux mécaniques,
- l'adoption de l'approche participative dans la réalisation des travaux en vue de faire participer davantage les bénéficiaires dans les étapes de conception et d'exécution.

C- Les forêts :

Les principales réalisations en matière de forestation et de lutte contre la désertification ont porté sur :

- la plantation de 87 mille hectares de terres forestières (27% des objectifs de la stratégie),
- le renouvellement de 29 mille hectares de forêts (44%),
- la confection de tabias,
- le rehaussement de tabias.

En outre, il a été procédé au cours de la décennie à la révision du Code Forestier ainsi qu'à l'institution de mesures tendant à la rationalisation de l'exploitation des forêts et leur conservation, et le soutien du secteur privé en vue d'investir dans le secteur et d'exploiter les produits forestiers. Aussi, cette période a enregistré la finalisation des textes d'application du Code Forestier qui visent l'organisation des habitants des forêts dans le cadre d'associations forestières d'intérêt collectif, ainsi que la réalisation de plusieurs programmes fondés sur l'approche participative.

D- Les parcours :

Malgré l'attention toute particulière accordée par l'Etat au développement des parcours, les réalisations étaient en deçà des prévisions. C'est ainsi que les plantations d'arbustes fourragers n'ont concerné que 198 mille hectares pour un programme de 600 mille hectares (33%), alors qu'en matière d'aménagement des parcours, 137 mille hectares seulement ont été aménagés sur 2,2 millions d'hectares prévus (6%).

L'écart entre les prévisions et les réalisations en matière d'aménagement des parcours est imputable aux problèmes fonciers et au désintéressement des bénéficiaires, en plus des conditions climatiques difficiles qui n'ont pas permis la réalisation des travaux prévus.

C- Les forêts :

Les principales réalisations en matière de forestation et de lutte contre la désertification ont porté sur :

- la plantation de 87 mille hectares de terres forestières (27% des objectifs de la stratégie),
- le renouvellement de 29 mille hectares de forêts (44%),
- la confection de tabias,
- le rehaussement de tabias.

En outre, il a été procédé au cours de la décennie à la révision du Code Forestier ainsi qu'à l'institution de mesures tendant à la rationalisation de l'exploitation des forêts et leur conservation, et le soutien du secteur privé en vue d'investir dans le secteur et d'exploiter les produits forestiers. Aussi, cette période a enregistré la finalisation des textes d'application du Code Forestier qui visent l'organisation des habitants des forêts dans le cadre d'associations forestières d'intérêt collectif, ainsi que la réalisation de plusieurs programmes fondés sur l'approche participative.

D- Les parcours :

Malgré l'attention toute particulière accordée par l'Etat au développement des parcours, les réalisations étaient en deçà des prévisions. C'est ainsi que les plantations d'arbustes fourragers n'ont concerné que 198 mille hectares pour un programme de 600 mille hectares (33%), alors qu'en matière d'aménagement des parcours, 137 mille hectares seulement ont été aménagés sur 2,2 millions d'hectares prévus (6%).

L'écart entre les prévisions et les réalisations en matière d'aménagement des parcours est imputable aux problèmes fonciers et au désintéressement des bénéficiaires, en plus des conditions climatiques difficiles qui n'ont pas permis la réalisation des travaux prévus.

C- Les forêts :

Les principales réalisations en matière de forestation et de lutte contre la désertification ont porté sur :

- la plantation de 87 mille hectares de terres forestières (27% des objectifs de la stratégie),
- le renouvellement de 29 mille hectares de forêts (44%),
- la confection de tabias,
- le rehaussement de tabias.

En outre, il a été procédé au cours de la décennie à la révision du Code Forestier ainsi qu'à l'institution de mesures tendant à la rationalisation de l'exploitation des forêts et leur conservation, et le soutien du secteur privé en vue d'investir dans le secteur et d'exploiter les produits forestiers. Aussi, cette période a enregistré la finalisation des textes d'application du Code Forestier qui visent l'organisation des habitants des forêts dans le cadre d'associations forestières d'intérêt collectif, ainsi que la réalisation de plusieurs programmes fondés sur l'approche participative.

D- Les parcours :

Malgré l'attention toute particulière accordée par l'Etat au développement des parcours, les réalisations étaient en deçà des prévisions. C'est ainsi que les plantations d'arbustes fourragers n'ont concerné que 198 mille hectares pour un programme de 600 mille hectares (33%), alors qu'en matière d'aménagement des parcours, 137 mille hectares seulement ont été aménagés sur 2,2 millions d'hectares prévus (6%).

L'écart entre les prévisions et les réalisations en matière d'aménagement des parcours est imputable aux problèmes fonciers et au désintéressement des bénéficiaires, en plus des conditions climatiques difficiles qui n'ont pas permis la réalisation des travaux prévus.

2- BILAN DU VIII^e PLAN (1992-1996) :

2.1- Le développement agricole :

A- La production

Le VIII^e Plan a prévu un taux annuel moyen de croissance de 1,8% pour la production agricole et de 2% pour la valeur ajoutée. Ces objectifs ont été fixés sur la base d'un scénario optimiste, et à la lumière des résultats enregistrés par le secteur en 1991 et qui étaient, en général, nettement positifs.

C'est ainsi que le VIII^e Plan a prévu que la production agricole annuelle moyenne atteigne le niveau de 2449 millions de Dinars (aux prix constants de 1990) contre 1929 millions de Dinars au cours du VII^e Plan, soit un accroissement de 27%.

A la lumière des résultats enregistrés au cours du VIII^e Plan, la production agricole annuelle moyenne a été de 2226 MD et la valeur ajoutée de 1786 MD (aux prix constants de 1990). Ainsi, l'augmentation globale de la production entre le VII^e Plan et le VIII^e Plan s'est située au niveau de 17% et celle de la valeur ajoutée de 20%.

En ce qui concerne la croissance annuelle moyenne, il est à noter que les faibles performances enregistrées par les principaux sous secteurs au cours des deux années de sécheresse (1994 et 1995), conjuguées au niveau élevé de la production au cours de l'année de base (1991), ont fait que la croissance annuelle moyenne de la production et de la valeur ajoutée soit négative (-1,1% et -1,2 % respectivement).

Evolution de la production et de la valeur ajoutée agricoles (aux prix constants de 1990)

Indicateurs	VII ^e Plan	VIII ^e Plan	Accroissement
Moyenne annuelle de la production	1902 MD	2226 MD	+17%
Croissance annuelle	+3,5%	-1,1%	-
Moyenne annuelle de la valeur ajoutée	1484 MD	1786 MD	+20%
Croissance annuelle	+3,0%	-1,2%	-

Malgré le fait que la croissance enregistrée soit en deçà des prévisions du VIII^e Plan, il est à noter que les résultats des différents sous secteurs peuvent être considérés comme satisfaisants surtout si l'on considère, d'un côté, les difficultés engendrées par les deux années de sécheresse sur la plupart des activités (particulièrement les cultures en sec), et d'un autre côté le ralentissement de la production de pêche durant toute la période du VIII^e Plan.

Ainsi, et exception faite de la pêche, les réalisations des autres activités ont dépassé 90% des prévisions, et ont même été supérieures aux prévisions pour la viande bovine, la viande de volaille et le lait.

**Evolution de la production annuelle moyenne
(en 1000 tonnes)**

Sous-secteurs	VII ^e Plan	Prévisions VIII ^e Plan	Réalisations VIII ^e Plan	Taux de réalisation
Céréales	1383	1644	1607	98%
Olives	563	790	740	94%
Agrumes	228	255	209	82%
Dattes	71	86	77	90%
Pomme de terre	183	245	217	88%
Tomates	453	626	507	81%
Viande bovine (vif)	66	78	83	106%
Viande ovine (vif)	76	88	84	93%
Viande de volaille (vif)	63	70	71	101%
Lait	385	520	526	101%
Produits de la mer	95	118	86	73%

B- La balance commerciale alimentaire :

En matière de balance commerciale alimentaire, le VIII^e Plan tablait sur un excédent annuel moyen de 100 MD aux prix constants de 1990 (128 MD aux prix courants) et un taux moyen de couverture de 126% pour toute la période du Plan.

Bien que ces prévisions soient optimistes, il n'en demeure pas moins qu'elles restent du domaine du possible particulièrement au vu des différentes mesures prises pour la consolidation de nos exportations vers les marchés traditionnels et la conquête de nouveaux marchés, tout en élargissant la gamme des produits exportés et en les valorisant davantage.

Malgré le fait que la croissance enregistrée soit en deçà des prévisions du VIII^e Plan, il est à noter que les résultats des différents sous secteurs peuvent être considérés comme satisfaisants surtout si l'on considère, d'un côté, les difficultés engendrées par les deux années de sécheresse sur la plupart des activités (particulièrement les cultures en sec), et d'un autre côté le ralentissement de la production de pêche durant toute la période du VIII^e Plan.

Ainsi, et exception faite de la pêche, les réalisations des autres activités ont dépassé 90% des prévisions, et ont même été supérieures aux prévisions pour la viande bovine, la viande de volaille et le lait.

**Evolution de la production annuelle moyenne
(en 1000 tonnes)**

Sous-secteurs	VII ^e Plan	Prévisions VIII ^e Plan	Réalisations VIII ^e Plan	Taux de réalisation
Céréales	1383	1644	1607	98%
Olives	563	790	740	94%
Agrumes	228	255	209	82%
Dattes	71	86	77	90%
Pomme de terre	183	245	217	88%
Tomates	453	626	507	81%
Viande bovine (vif)	66	78	83	106%
Viande ovine (vif)	76	88	84	93%
Viande de volaille (vif)	63	70	71	101%
Lait	385	520	526	101%
Produits de la mer	95	118	86	73%

B- La balance commerciale alimentaire :

En matière de balance commerciale alimentaire, le VIII^e Plan tablait sur un excédent annuel moyen de 100 MD aux prix constants de 1990 (128 MD aux prix courants) et un taux moyen de couverture de 126% pour toute la période du Plan.

Bien que ces prévisions soient optimistes, il n'en demeure pas moins qu'elles restent du domaine du possible particulièrement au vu des différentes mesures prises pour la consolidation de nos exportations vers les marchés traditionnels et la conquête de nouveaux marchés, tout en élargissant la gamme des produits exportés et en les valorisant davantage.

Au cours des trois premières années du VIII^e Plan, la balance commerciale alimentaire est parvenue à réaliser des résultats relativement positifs. C'est ainsi que le taux de couverture s'est situé, en moyenne, à 95% tout en enregistrant un excédent de 9 MD en 1994 avec un taux de couverture de 102%. Toutefois, la sécheresse qu'a vécue le pays en 1994 et 1995 (et dont les effets se sont faits ressentir surtout au cours des années 1995 et 1996), conjuguée au renchérissement des prix mondiaux des produits importés (particulièrement les céréales et les huiles alimentaires) ont affecté les résultats de la balance commerciale alimentaire au cours de 1995 et 1996 qui a accusé une baisse du taux de couverture à 57% seulement avec un déficit de 310 MD par an. Ceci a résulté de l'augmentation importante de nos importations de céréales qui ont atteint 25,6 millions de quintaux en 1995 et 16 millions de quintaux en 1996 pour une valeur de 403 MD et 308 MD respectivement (contre des prévisions de 206 MD et 247 MD pour les mêmes années)

En ce qui concerne les exportations, les réalisations étaient en deçà des prévisions au niveau de tous les postes d'exportation, à l'exception de l'huile d'olive dont les exportations au cours des quatre premières années du VIII^e Plan ont dépassé les prévisions (227% en quantité) mais se sont nettement réduites en 1996 totalisant 29 mille tonnes seulement (32% des prévisions).

D'une manière générale, la balance commerciale alimentaire a accusé un déficit annuel moyen de 135 MD et un taux de couverture de 76% pour des prévisions d'un excédent de 128 MD et un taux de couverture de 126%.

Moyenne annuelle de la balance commerciale alimentaire
(en millions de Dinars courants)

	VII ^e Plan	Prévisions VIII ^e Plan	Réalisations VIII ^e Plan	Taux de réalisation
Exportations	308,3	628,3	420,5	67%
Importations	391	500,2	555,2	111%
Solde	-82,7	+128,1	-134,7	-
Taux de couverture	79%	126%	76%	-

C- Les investissements agricoles :

Les investissements agricoles prévus pour le VIII^e Plan ont été arrêtés à 3838 MD (aux prix courants) et se répartissent entre l'Administration avec 44% (1690 MD), les entreprises publiques avec 22% (325 MD) et les opérateurs privés avec 48% (1823 MD).

Ces investissements devaient être financés par l'intervention directe du Budget de l'Etat à concurrence de 32% (1238 MD), des ressources extérieures à concurrence de 21% (795 MD), des crédits bancaires avec 27% (1030 MD) et les fonds propres à concurrence de 20% (775 MD).

La répartition de ces investissements prévisionnels dégage l'importance de la part allouée à la mobilisation des ressources hydrauliques et à l'aménagement des périmètres irrigués qui devraient accaparer 32% (1229 MD) des investissements totaux prévus pour le secteur, alors que les stratégies décennales des forêts et de conservation des eaux et du sol devraient profiter de 15% (587 MD) des investissements. Pour ce qui est des secteurs productifs, leurs parts sont variables : 13% (508 MD) pour le matériel agricole, 12% (472 MD) pour l'élevage, 10% (370 MD) pour l'arboriculture, et 8% (317 MD) pour la pêche.

Les investissements réalisés ont atteint 2784 MD, soit 73% des prévisions. Tous les postes d'investissement ont accusé un écart par rapport aux prévisions en raison du retard dans l'exécution de certaines composantes des stratégies des ressources naturelles, ainsi que du ralentissement du rythme d'investissement dans les secteurs productifs (à l'instar de l'élevage et de l'arboriculture suite à la sécheresse), en plus de la pause enregistrée au niveau des investissements dans la pêche eu égard à la période transitoire par laquelle passe ce secteur.

**Les investissements réalisés dans le secteur de l'agriculture et de la pêche
au cours du VIII^e Plan
(en millions de Dinars courants)**

	VIII ^e Plan	Prévisions VIII ^e Plan		Réalis. VIII ^e Plan		Taux réalis.
		Volume	%	Volume	%	
Hydraulique	632,8	1229	32%	945,5	34%	77%
Pêche	182,4	317	8%	132,8	5%	42%
Arboriculture	191,5	370	10%	208,5	7%	56%
Matériel agricole	160,8	508	13%	354,6	13%	70%
Forêts	75,1	334	9%	177,8	6%	53%
C.E.S.	62,5	253	6%	190,0	7%	75%
Elevage	195,5	472	12%	341,5	12%	72%
Etudes, rech. vulg.	40	67	2%	51,7	2%	77%
Divers	169,7	288	8%	381,6	14%	132%
TOTAL	1710	3838	100%	2784	100%	73%

Les investissements à la charge de l'Administration ont atteint 1445 MD, soit 86% des prévisions. L'écart est imputable à l'impossibilité de réaliser, selon le calendrier prévu, certaines composantes des stratégies nationales de mobilisation et de conservation des ressources naturelles, ainsi qu'aux difficultés rencontrées en matière de mobilisation des ressources financières extérieures dans les délais requis.

Les niveaux de réalisation, par sous-secteur, ont été de 97% pour l'élevage, 74% pour les forêts, 73% pour l'hydraulique agricole, 61% pour la pêche;...

Pour ce qui est des investissements des entreprises publiques, ils n'ont atteint que 29% des prévisions, alors que les opérateurs privés ont réalisé 68% des prévisions.

**Répartition des investissements selon les opérateurs
(en millions de Dinars courants)**

	Prévisions VIII ^e Plan		Réalis. VIII ^e Plan		Taux de réalis.
	Volume	%	Volume	%	
Administration	1690	44%	1445	52%	86%
Entrep. publiques	325	8%	94	3%	29%
Opérateurs privés	1823	48%	1245	45%	68%
TOTAL	3838	100%	2784	100%	73%

En ce qui concerne la répartition des investissements selon les sources de financement, les ressources de l'Etat ont contribué au financement des investissements du secteur de l'agriculture et de la pêche à concurrence de 36% au cours du VIII^e Plan, contre une prévision de 32%, alors que la contribution du secteur bancaire reste toujours faible avec 16% seulement pour une prévision de 27%.

Sur cette base, le Budget de l'Etat aurait réalisé 82% du volume qui lui était prévu, les ressources extérieures : 72%, les crédits bancaires : 43%, et les fonds propres : 82%.

Les investissements à la charge de l'Administration ont atteint 1445 MD, soit 86% des prévisions. L'écart est imputable à l'impossibilité de réaliser, selon le calendrier prévu, certaines composantes des stratégies nationales de mobilisation et de conservation des ressources naturelles, ainsi qu'aux difficultés rencontrées en matière de mobilisation des ressources financières extérieures dans les délais requis.

Les niveaux de réalisation, par sous-secteur, ont été de 97% pour l'élevage, 74% pour les forêts, 73% pour l'hydraulique agricole, 61% pour la pêche;...

Pour ce qui est des investissements des entreprises publiques, ils n'ont atteint que 29% des prévisions, alors que les opérateurs privés ont réalisé 68% des prévisions.

**Répartition des investissements selon les opérateurs
(en millions de Dinars courants)**

	Prévisions VIII ^e Plan		Réalis. VIII ^e Plan		Taux de réalis.
	Volume	%	Volume	%	
Administration	1690	44%	1445	52%	86%
Entrep. publiques	325	8%	94	3%	29%
Opérateurs privés	1823	48%	1245	45%	68%
TOTAL	3838	100%	2784	100%	73%

En ce qui concerne la répartition des investissements selon les sources de financement, les ressources de l'Etat ont contribué au financement des investissements du secteur de l'agriculture et de la pêche à concurrence de 36% au cours du VIII^e Plan, contre une prévision de 32%, alors que la contribution du secteur bancaire reste toujours faible avec 16% seulement pour une prévision de 27%.

Sur cette base, le Budget de l'Etat aurait réalisé 82% du volume qui lui était prévu, les ressources extérieures : 72%, les crédits bancaires : 43%, et les fonds propres : 82%.

Financement des investissements agricoles
(en millions de Dinars courants)

	Prévisions VIII ^e Plan		Réalis. VIII ^e Plan		Taux de réalis.
	Volume	%	Volume	%	
Budget de l'Etat	1238	32%	1009	36%	82%
Ress. extérieures	795	21%	570	21%	72%
Crédits bancaires	1030	27%	448	16%	43%
Fonds propres	775	20%	639	23%	82%
Ress. spéciales	-	-	118	4%	-
TOTAL	3838	100%	2784	100%	73%

2.2- Les ressources naturelles :

A- Les réalisations globales :

Les investissements réalisés dans le domaine des ressources naturelles au cours du VIII^e Plan ont totalisé 1313,3 millions de Dinars courants, contre des prévisions de 1816 millions de Dinars, soit un taux de réalisation de 72%. Le taux de réalisation a atteint 77% pour l'hydraulique agricole, 53% pour les forêts et les parcours, et 75% pour les travaux de conservation des eaux et du sol.

**Les investissements du VIII^e Plan dans
le secteur des ressources naturelle,
(en millions de Dinars courants)**

	Prévisions	Réalisations	Taux de réalis.
Hydraulique	1229	945,5	77%
Forêts et parcours	334	177,8	53%
C.E.S.	253	190	75%
TOTAL	1816	1313,3	72%

La répartition des investissements entre les différents opérateurs dégage un écart au niveau de tous les opérateurs, avec toutefois un taux de réalisation de 79% pour les opérateurs privés, alors que les entreprises publiques n'ont réalisé que 43% de leur programme.

**Répartition des investissements dans le secteur
des ressources naturelles entre les opérateurs
(en millions de Dinars courants)**

Opérateurs	Prévisions	Réalisations	Taux de réalis.
Administration	1433,4	1041,5	73 %
Entreprises publiques	84,6	36,8	43 %
Privés	298	235	79 %
TOTAL	1816	1313,3	72 %

Le taux global de réalisation des investissements dans le secteur des ressources naturelles pourrait être considéré acceptable compte tenu de la particularité des projets programmés, et de la difficulté d'exécution de certaines composantes particulièrement à cause des problèmes fonciers (cas des barrages), ainsi que du retard enregistré au niveau de la mobilisation des ressources financières extérieures.

Par ailleurs, il est à signaler que les projets à la charge du secteur privé en matière de forêts et de conservation des eaux et du sol ont accusé une certaine lenteur dans leur rythme d'exécution, et les réalisations ont été faibles par rapport aux prévisions. Cette situation appelle à l'identification des moyens et procédures qui inciteront les opérateurs privés à réaliser les programmes d'aménagement forestier et de conservation des eaux et du sol sur leurs propres exploitations.

B- Les ressources hydrauliques :

La mise en oeuvre des politiques et programmes inscrits dans le cadre de la stratégie nationale de mobilisation et de rationalisation de l'exploitation des ressources hydrauliques, entamée depuis 1990, s'est poursuivie au cours du VIII^e Plan au même rythme, et ce malgré les difficultés climatiques ayant caractérisé la période.

Les investissements réalisés dans le domaine de l'hydraulique agricole ont atteint 945,5 MD au cours du VIII^e Plan pour des prévisions de 1229 MD, soit un taux de réalisation de 77%. Ces investissements ont permis d'améliorer le taux de mobilisation des eaux qui a atteint 67% à la fin de l'année 1996 contre 62% en 1991, de créer de nouveaux périmètres irrigués, et d'assurer l'alimentation en eau potable de 944 mille habitants dans les zones rurales.

- La mobilisation des eaux par barrages :

La période du VIII^e Plan a enregistré l'achèvement de la construction de deux grands barrages (Sejnane et El H'Jar d'une capacité totale de 105 millions de m³ représentant 15% du total du volume à mobiliser dans le cadre de toute la stratégie). Les travaux ont aussi démarré dans quatre autres barrages dont Sidi Barrak et Barbara dont la capacité de rétention représente 50% des objectifs de la stratégie. Parallèlement, les appels d'offres ont été préparés pour la réalisation de six autres barrages d'une capacité représentant 10% du volume total de la stratégie.

- La mobilisation des eaux par barrages collinaires :

Quarante huit barrages collinaires ont été réalisés au cours de la période du VIII^e Plan d'une capacité totale de 53 millions de m³ (27% des objectifs de la stratégie), en plus de 30 autres barrages en cours de réalisation et 18 en cours de démarrage. La période du VIII^e Plan a aussi enregistré une nette amélioration du rythme de réalisation de ces barrages malgré les problèmes fonciers qui ont entravé l'exécution de certains barrages.

- La mobilisation des eaux par lacs collinaires et autres ouvrages :

Le nombre de lacs collinaires réalisés au cours de la période du VIII^e Plan a totalisé 368 unités, alors que les travaux ont démarré dans 121 autres lacs, portant le nombre total de lacs réalisés depuis le démarrage de la stratégie à 458. Parallèlement, 70 ouvrages d'épandage et 1050 unités d'alimentation de la nappe, 348 forages d'exploitation et 377 forages de reconnaissance ont été exécutés.

Toutes ces réalisations (barrages, barrages collinaires, lacs collinaires et forages) ont permis de porter la quantité d'eau mobilisée à 3,1 milliards de m³, soit 67% des ressources mobilisables.

C- Les périmètres irrigués :

La création de nouveaux périmètres en irrigation complète a concerné 31 mille hectares au cours de la période du VIII^e Plan, portant ainsi la superficie totale équipée pour l'irrigation en plein à 334 mille hectares.

**Evolution de la superficie des périmètres
équipés pour l'irrigation
(en milliers d'hectares)**

Source d'eau	Début du VIII ^e Plan	Fin du VIII ^e Plan
Barrages et barrages collinaires	100	113,7
Forages	58	67
Puits de surface	126	134
Sources et oueds	13	13,5
Eaux usées traitées	6	6,5
TOTAL	303	334,7

D- L'alimentation en eau potable rurale :

Le taux de desserte des zones rurales en eau potable est passé de 67% à la fin de l'année 1991 à 67% à la fin du VIII^e Plan, et ce malgré le coût élevé des projets d'alimentation en eau potable du fait de la dispersion des agglomérations et de la difficulté d'intervention dans certaines zones montagneuses.

Compte tenu de l'évolution importante du nombre de projets d'alimentation en eau potable dans les zones rurales, un vaste programme d'encadrement a été mis en place. Ce programme vise l'amélioration des capacités des associations d'intérêt collectif dans les domaines techniques, de gestion financière et de sensibilisation et d'information des bénéficiaires. Le nombre de ces associations est passé de mille unités en 1991 à près de 1570 en 1996, assurant la desserte de près d'un million d'habitants dans les zones rurales.

Dans le cadre de la consolidation de ces associations, une cellule spécialisée a été créée dans chaque commissariat régional au développement agricole dont la mission est d'installer les associations d'intérêt collectif, de les encadrer, d'assurer leur suivi et de concevoir des programmes de formation au profit des présidents et des trésoriers, ainsi qu'au profit des responsables de l'entretien des équipements.

E- Les forêts :

- Les plantations forestières et la protection des forêts :

Les plantations forestières ont concerné 70 mille hectares au cours du VIII^e Plan contre des prévisions de 90 mille hectares, soit un taux de réalisation de 78%. Ces plantations ont couvert 56 mille hectares sur le domaine forestier de l'Etat, 9 mille hectares sur les terres privées et 5 mille hectares à l'intérieur des périmètres irrigués, des unités coopératives de production et des terres domaniales.

En ce qui concerne la protection des forêts contre les incendies, les réalisations du VIII^e Plan ont dépassé les prévisions dans la plupart des cas, et ont concerné :

- l'ouverture de pistes forestières : 1309 Km,
- l'ouverture de pare-feu : 1318 Km,
- la création de postes de vigie : 19,
- l'ouverture de postes de contrôle : 39,
- la création de points d'eau : 921.
- l'entretien de pistes forestières : 11434 Km,
- l'entretien des pare-feu : 5975 Km,
- l'entretien des postes de vigie : 76,
- l'entretien des postes de contrôle : 12.

- La lutte contre la désertification :

Les réalisations du VIII^e Plan en matière de lutte contre la désertification ont concerné :

- la confection de tabias sur 1927 Km (96% des prévisions),
- le rehaussement de tabias sur 3256 Km (81% des prévisions), et
- la fixation de dunes sur 10783 hectares (108% des prévisions).

- Les parcours :

Les travaux d'amélioration des parcours se sont poursuivis au cours du VIII^e Plan par l'intermédiaire de l'Office de l'Elevage et des Pâturages (O.E.P.) sur les terres privées, et la Direction Générale des Forêts (DGF) sur les terres collectives et le domaine public forestier, alors que la Direction de la Conservation des Eaux et du Sol (D.C.E.S) se charge de la consolidation des

E- Les forêts :

- Les plantations forestières et la protection des forêts :

Les plantations forestières ont concerné 70 mille hectares au cours du VIII^e Plan contre des prévisions de 90 mille hectares, soit un taux de réalisation de 78%. Ces plantations ont couvert 56 mille hectares sur le domaine forestier de l'Etat, 9 mille hectares sur les terres privées et 5 mille hectares à l'intérieur des périmètres irrigués, des unités coopératives de production et des terres domaniales.

En ce qui concerne la protection des forêts contre les incendies, les réalisations du VIII^e Plan ont dépassé les prévisions dans la plupart des cas, et ont concerné :

- l'ouverture de pistes forestières : 1309 Km,
- l'ouverture de pare-feu : 1318 Km,
- la création de postes de vigie : 19,
- l'ouverture de postes de contrôle : 39,
- la création de points d'eau : 92,
- l'entretien de pistes forestières : 11434 Km,
- l'entretien des pare-feu : 5975 Km,
- l'entretien des postes de vigie : 76,
- l'entretien des postes de contrôle : 12.

- La lutte contre la désertification :

Les réalisations du VIII^e Plan en matière de lutte contre la désertification ont concerné :

- la confection de tabias sur 1927 Km (96% des prévisions),
- le rehaussement de tabias sur 3256 Km (81% des prévisions), et
- la fixation de dunes sur 10783 hectares (108% des prévisions).

- Les parcours :

Les travaux d'amélioration des parcours se sont poursuivis au cours du VIII^e Plan par l'intermédiaire de l'Office de l'Elevage et des Pâturages (O.E.P.) sur les terres privées, et la Direction Générale des Forêts (DGF) sur les terres collectives et le domaine public forestier, alors que la Direction de la Conservation des Eaux et du Sol (D.C.E.S) se charge de la consolidation des

travaux par la plantation d'arbustes fourragers. Les taux de réalisations des prévisions ont atteint 79% pour les arbustes fourragers et 27% pour l'aménagement des parcours.

**Amélioration des parcours au cours du VIII^e Plan
(en milliers d'hectares)**

Opérateurs	Arbustes fourragers		Aménagement de parcours	
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations
O.E.P.	60	41,7	75	23
D.C.E.S	30	59,5	-	-
D.G.F	100	48,6	300	77
TOTAL	190	149,8	375	100

- La protection de la faune sauvage et des espèces végétales :

Au cours du VIII^e Plan, les efforts tendant à la protection de la faune sauvage se sont multipliés à travers une série de mesures visant la protection des espèces rares et celles menacées de disparition, ainsi que la réintroduction de certaines espèces disparues depuis le début du siècle. C'est dans ce cadre qu'il a été procédé à la création et à l'entretien de 8 parcs nationaux et de 14 réserves naturelles.

- L'exploitation des forêts et la recherche :

Parallèlement, les efforts se sont orientés vers les habitants de la forêt en leur accordant une place conséquente dans les domaines de l'exploitation et de l'entretien des forêts, tout en encourageant davantage les opérateurs privés à s'intégrer dans le créneau de l'exploitation des forêts. C'est ainsi qu'avec l'encadrement assuré par l'Administration et l'extension des avantages du Code d'Encouragement des Investissements aux activités liées à l'exploitation des forêts, 50 petites exploitations familiales ont été constituées par les habitants des forêts pour l'exploitation et la commercialisation des différents produits forestiers. D'un autre côté, les textes d'application du Code Forestier relatifs à l'organisation des habitants des forêts dans le cadre d'associations forestières d'intérêt collectif ont été finalisés et publiés.

En ce qui concerne la recherche forestière, il est à noter la création en 1996 de l'Institut National de Recherche en Génie Rural, Eau et Forêts qui a regroupé l'Institut National de Recherche Forestière et le Centre de Recherche de Génie Rural. Cette fusion entre dans le cadre de la restructuration du secteur

de la recherche scientifique, l'amélioration de son efficacité et la coordination des travaux de tous les intervenants.

F- La conservation des eaux et du sol :

Si les réalisations du VIII^e Plan en matière d'aménagement des bassins versants et de création de lacs collinaires sont acceptables, celles relatives à l'entretien des ouvrages de conservation des eaux et du sol ont enregistré des taux de réalisation faibles par rapport aux prévisions. Les réalisations du VIII^e Plan dans le domaine de la conservation des eaux et du sol ont porté sur :

- l'aménagement des bassins versants sur une superficie de 273 mille hectares, soit un taux de réalisation de 116% par rapport aux prévisions. Ces travaux ont été réalisés par l'intermédiaire d'entreprises privées dans la plupart des cas,
- l'entretien de 121 400 hectares de travaux existants pour une prévision de 367 mille hectares (taux de réalisation de 33%). Ce faible taux est imputable, d'un côté, à la non adhésion des privés à ce programme malgré les avantages importants prévus, et d'un autre côté, aux difficultés climatiques ayant caractérisé la fin du VIII^e Plan ce qui n'a pas favorisé la réalisation des travaux prévus,
- l'aménagement de 28 200 hectares de terres céréalières par des techniques douces, contre une prévision de 40 mille hectares (taux de réalisation de 70%). Les problèmes fonciers et la faible adhésion des agriculteurs sont les principales causes de l'écart,
- la création de 368 lacs collinaires sur un programme de 400 pour le VIII^e Plan (92%). Ces lacs permettent la collecte et le stockage de 35 millions de m³ qui servent à l'alimentation de la nappe, alors qu'une partie est utilisée par 1000 agriculteurs pour l'irrigation,
- la réalisation de 616 ouvrages d'épandage des eaux de crue et 943 ouvrages d'alimentation de la nappe.

Parallèlement à ces réalisations, une série de mesures ont été prises au cours du VIII^e Plan et ont concerné :

- la promulgation du Code de la Conservation des Eaux et du Sol en juillet 1995. Ce Code a défini les mesures et travaux à exécuter afin de sauvegarder les ressources naturelles en eau et en sol, ainsi que les procédures à suivre en matière d'exécution des programmes de conservation des eaux et du sol tout en définissant clairement les responsabilités de chaque intervenant,
- le désengagement progressif de l'Etat de la réalisation directe des travaux et projets de conservation des eaux et du sol au profit d'entreprises privées. C'est ainsi que ces entreprises privées ont contribué dans une large mesure à la réalisation des travaux de mobilisation des eaux et des travaux mécaniques, alors que l'Etat a assuré l'encadrement de ces entreprises et a fourni l'assistance technique nécessaire,
- l'adoption de l'approche participative dans la réalisation des travaux à travers la participation progressive des bénéficiaires dans la conception des schémas d'aménagement et leur exécution. Cette approche a été entamée à l'occasion de l'exécution de certains projets réalisés dans le cadre de la coopération technique,
- la prise en considération de l'aspect environnemental des travaux de conservation des eaux et du sol dans le but de préserver la fertilité des terres et de lutter contre leur dégradation dans une vision d'exploitation durable.

3- LES ORIENTATIONS DU IX^è PLAN (1997-2001) :

3.1- Le développement agricole :

Les résultats enregistrés au cours du VIII^è Plan ont démontré que le secteur agricole continue à jouer un rôle de premier plan au niveau des résultats économiques globaux, et ce malgré le fait que sa contribution au produit intérieur brut se limite à 16% et celle aux exportations de biens à 12%. Par ailleurs, il a été démontré que lorsque l'agriculture prospère, ce sont tous les indicateurs économiques globaux qui se portent bien. Ceci ne fait que prouver la sagesse des choix fondamentaux de la Tunisie qui a accordé la priorité au développement de son secteur agricole. Ce choix est à maintenir et à consolider dans l'avenir.

A partir de l'analyse de ces résultats, se dégage aussi la variabilité des performances du secteur agricole. C'est ainsi que ces dernières peuvent être extraordinaires lorsque les conditions climatiques sont favorables, mais les résultats du secteur seront nettement affectés en cas de conditions climatiques difficiles, et surtout lorsqu'il y a sécheresse.

Bien que cette caractéristique soit une constante des données du secteur agricole, il demeure nécessaire de lui accorder l'importance qu'elle mérite, de la prendre en considération et d'oeuvrer dans le sens de l'atténuation, au maximum, de ses implications sur les résultats du secteur. Tout cela est dans le but d'assurer au secteur agricole la continuité de son développement, et de lui permettre de faire face aux défis qui se rapportent essentiellement à la garantie de l'alimentation de la population, et donc gagner le challenge de la sécurité alimentaire à travers un équilibre de la balance commerciale alimentaire, et de tendre progressivement vers une autosuffisance durable dans les produits stratégiques à l'instar du blé dur, de l'orge et du lait tout en consolidant les acquis du secteur (autosuffisance en légumes, fruits, viandes) et l'amélioration de sa contribution dans l'effort national de promotion des exportations.

Parmi les conclusions de l'évaluation des résultats enregistrés au cours des dernières années, il y a lieu de citer la capacité du secteur à s'adapter aux outils qui ont matérialisé la politique de développement agricole. En effet, les réalisations ont montré que tant que l'environnement général est propice, tant que la production et la productivité s'améliorent, à l'instar de ce qui s'est passé dans les sous secteurs de l'huile d'olive et du lait. C'est ainsi, que la Tunisie est parvenue à enregistrer des niveaux de production records dans un laps de temps relativement court grâce à la politique d'encouragement préconisée et mise en oeuvre pour ces deux activités. Les autres activités agricoles sont aussi capables de réaliser un bond qualitatif important si la politique de développement qui les concerne tient compte de tous les aspects, dont particulièrement le revenu de l'agriculteur et la rentabilité du travail agricole.

Afin d'atteindre ces objectifs fondamentaux, il y a lieu de :

- mobiliser les ressources naturelles disponibles, optimiser leur affectation et rationaliser leur utilisation,
- valoriser les acquis de la recherche scientifique en vue d'améliorer les rendements,

- profiter au maximum des campagnes agricoles au cours desquelles les conditions climatiques sont favorables en vue de réaliser des niveaux de production élevés et de constituer des stocks à utiliser au cours des campagnes difficiles,
- améliorer le taux de contribution de l'agriculture irriguée dans la production totale, et ce à travers une exploitation optimale et une meilleure intensification des périmètres irrigués en vue d'atténuer l'influence des conditions climatiques sur les résultats globaux du secteur,
- lever les contraintes qui entravent l'intensification de l'utilisation des potentialités de production, et rassurer le producteur agricole quant à son revenu à travers, particulièrement, une politique des prix qui tienne compte de tous les aspects, ainsi qu'une politique de commercialisation qui permette d'éviter les variabilités au niveau de l'offre et de la demande,
- intensifier l'intervention de la Profession surtout à travers les groupements interprofessionnels qui sont appelés à jouer pleinement leur rôle au niveau de l'encadrement des producteurs et leur assistance dans le domaine de l'écoulement de leur production et l'approvisionnement en intrants,
- organiser la profession de « conseiller agricole » et lui permettre d'acquérir l'efficacité requise tout en octroyant aux professionnels les avantages prévus par le Fonds national de promotion de l'artisanat et des petits métiers,
- créer des centres techniques spécialisés qui joueront le rôle d'intermédiaires entre l'agriculteur et les centres de recherche, dans le but de rapprocher davantage la recherche de la réalité du secteur agricole.

Sur cette base, les grandes lignes de la stratégie de développement de l'agriculture au cours du IX^e Plan s'articuleront autour de :

- la mobilisation des ressources naturelles, leur protection, leur allocation et la garantie de la rationalisation de leur utilisation à travers :

- profiter au maximum des campagnes agricoles au cours desquelles les conditions climatiques sont favorables en vue de réaliser des niveaux de production élevés et de constituer des stocks à utiliser au cours des campagnes difficiles,
- améliorer le taux de contribution de l'agriculture irriguée dans la production totale, et ce à travers une exploitation optimale et une meilleure intensification des périmètres irrigués en vue d'atténuer l'influence des conditions climatiques sur les résultats globaux du secteur,
- lever les contraintes qui entravent l'intensification de l'utilisation des potentialités de production, et rassurer le producteur agricole quant à son revenu à travers, particulièrement, une politique des prix qui tienne compte de tous les aspects, ainsi qu'une politique de commercialisation qui permette d'éviter les variabilités au niveau de l'offre et de la demande,
- intensifier l'intervention de la Profession surtout à travers les groupements interprofessionnels qui sont appelés à jouer pleinement leur rôle au niveau de l'encadrement des producteurs et leur assistance dans le domaine de l'écoulement de leur production et l'approvisionnement en intrants,
- organiser la profession de « conseiller agricole » et lui permettre d'acquérir l'efficacité requise tout en octroyant aux professionnels les avantages prévus par le Fonds national de promotion de l'artisanat et des petits métiers,
- créer des centres techniques spécialisés qui joueront le rôle d'intermédiaires entre l'agriculteur et les centres de recherche, dans le but de rapprocher davantage la recherche de la réalité du secteur agricole.

Sur cette base, les grandes lignes de la stratégie de développement de l'agriculture au cours du IX^e Plan s'articuleront autour de :

- la mobilisation des ressources naturelles, leur protection, leur allocation et la garantie de la rationalisation de leur utilisation à travers :

- * la poursuite des efforts déployés en matière de mobilisation des ressources hydrauliques, l'identification d'autres ressources (comme le dessalement) et l'approfondissement des recherches en matière d'exploitation des eaux usées épurées,
- * la nécessité d'apporter les solutions adéquates aux problèmes de l'érosion et l'identification de nouvelles techniques peu coûteuses et adaptées aux conditions naturelles de la Tunisie, avec la participation des bénéficiaires dans la conception des programmes d'intervention, leur mise en oeuvre, leur suivi et leur entretien,
- * l'accélération du rythme de plantation forestière afin d'atteindre l'objectif de 15% de couverture forestière à la fin du IX^e Plan,
- * la sauvegarde des ressources halieutiques et la rationalisation de leur exploitation.

- la mise à niveau du secteur pour faire face aux défis de la libéralisation du marché intérieur et aux exigences du marché international à travers l'amélioration de la compétitivité du secteur en concentrant les efforts sur les produits pour lesquels la Tunisie dispose d'un avantage comparatif (amélioration de la productivité et maîtrise des coûts de production), et en profitant des produits et des périodes au cours desquelles la compétitivité n'est pas très farouche du fait des données naturelles qui caractérisent notre pays. Par ailleurs, et dans le cadre de l'éventualité d'instauration d'une zone de libre échange avec l'Union Européenne couvrant le secteur agricole à partir du début du 21^e siècle, il y a lieu de mettre le secteur à niveau dès maintenant afin qu'il puisse faire face à la concurrence d'un côté, et exploiter les opportunités importantes qu'offre le marché européen d'un autre côté,

- l'intensification de l'intervention des structures professionnelles telles que les coopératives de services, les groupements interprofessionnels spécialisés et les associations d'intérêt collectif. Ces structures doivent être soutenues par les agriculteurs à travers leur adhésion pour qu'elles puissent intervenir dans les différents domaines comme l'approvisionnement en intrants et l'écoulement de la production, et assurer la liaison entre les agriculteurs et les centres de recherche,

- l'amélioration de la productivité du secteur en levant les contraintes de différentes natures (foncières, éligibilité au crédit, rapprochement de la recherche de la réalité du monde agricole, identification de procédés efficaces de vulgarisation, identification des solutions appropriées pour la promotion de la petite agriculture avec des méthodes particulières d'intervention compte tenu de son rôle économique et social). Les terres domaniales devront participer davantage à l'effort d'autosuffisance en produits stratégiques en plus de l'amélioration de leur productivité, alors que pour les périmètres irrigués, la politique se basera sur la garantie d'une exploitation efficace afin qu'ils contribuent d'une manière effective dans la réalisation des objectifs assignés au secteur. Toutes ces actions qui visent l'amélioration de la productivité du secteur nécessitent le recours à des outils appropriés pour matérialiser les politiques tracées. Dans ce cadre, il est impératif d'insister sur ces outils qui doivent être bien choisis, complémentaires et s'inscrivant dans les grandes orientations de développement du secteur. Parmi les outils les plus importants figurent la politique des prix, la politique d'encouragement des investissements, la politique du crédit agricole, la politique des revenus agricoles et la politique de commercialisation des produits agricoles.

- l'amélioration de la rentabilité de l'activité agricole afin que le secteur puisse attirer les investisseurs et donc drainer les investissements, fixer les agriculteurs dans le milieu rural, promouvoir le monde rural à travers des interventions multiples dans le but de reconsidérer l'activité agricole du point de vue social et éviter la fuite des jeunes de ce secteur. Tout cela nécessite l'amélioration de l'infrastructure dans les zones rurales (pistes agricoles, centres de soins sanitaires, écoles, moyens de communication, etc.) en plus de la révision périodique du salaire minimum agricole garanti et la concrétisation des législations relatives à la couverture sociale dans le domaine agricole.

3.2- Les ressources naturelles :

L'Etat a accordé une attention particulière à la mobilisation, la préservation et l'utilisation optimale des ressources naturelles. Cette attention se reflète, entre autres, à travers les investissements importants alloués à cette composante, ainsi qu'à travers la promulgation d'une série de législations

tendant essentiellement à sauvegarder les ressources naturelles et optimiser leur exploitation.

Les ressources naturelles et activités s'y rattachant ont bénéficié de 47% des investissements totaux dans le secteur de l'agriculture et de la pêche. L'Etat a contribué à concurrence 72% dans la réalisation de ces investissements dans le cadre des stratégies nationales des ressources naturelles qui ont démarré au début des années 90 et dont l'exécution se poursuivra au cours du IX^e Plan. L'établissement de ces stratégies et leur exécution relèvent de l'importance qu'accorde l'Etat aux ressources naturelles qui constituent le fondement d'un développement durable du secteur agricole.

Malgré les efforts déployés, la problématique des ressources naturelles est devenue plus complexe. Cette complexité découle de l'augmentation de la demande (par suite du croît démographique et de l'amélioration du niveau de vie) et de la pression de plus en plus forte exercée sur ces ressources, en plus du fait que les ressources naturelles en Tunisie sont limitées et fragiles. Ainsi, il est devenu impératif de préconiser une nouvelle approche qui soit plus globale et qui intègre la totalité des ressources et les interactions entre elles, et de concevoir une stratégie à long terme visant l'exploitation durable de ces ressources.

A- Dans le domaine de l'hydraulique :

Dans le domaine de l'hydraulique, les efforts s'articuleront autour des axes suivants :

- la maîtrise des ressources hydrauliques par l'amélioration de la capacité de stockage à travers l'exécution des différentes composantes de la stratégie et leur consolidation par des travaux de conservation des eaux et du sol afin de limiter l'effet de l'envasement des capacités de retenue de l'eau,
- l'augmentation de la capacité d'alimentation artificielle de la nappe par l'identification de nouveaux sites de stockage des eaux de surface, surtout les eaux des barrages et des lacs collinaires,
- l'économie de l'eau d'irrigation et la poursuite des efforts de rationalisation de son utilisation,

- la poursuite de la mise en oeuvre de la politique du prix de l'eau d'irrigation afin de tenir compte des frais de fonctionnement et de maintenance,
- l'intensification de l'utilisation des ressources hydrauliques disponibles dans les périmètres irrigués en augmentant les taux d'intensification dans le but de valoriser au maximum l'eau.

Par ailleurs, l'orientation future en matière d'hydraulique agricole portera aussi sur l'exploitation des ressources non conventionnelles (à l'instar des eaux de mer dessalées et des eaux saumâtres à travers une meilleure maîtrise des techniques et des coûts y afférents), ainsi que sur la réalisation d'études en vue d'améliorer la qualité des eaux usées traitées et leur utilisation dans l'irrigation ou leur stockage dans la nappe surtout que le volume des eaux usées est en augmentation continue du fait du croît démographique.

B- Dans le domaine de la conservation des eaux et du sol :

Les principales orientations dans le domaine de la conservation des eaux et du sol concernent :

- la sensibilisation des agriculteurs quant à la nécessité de leur participation dans l'effort de protection du sol et de mobilisation des eaux de ruissellement,
- l'intensification des opérations d'exploitation des eaux retenues dans les lacs collinaires,
- la consolidation des opérations de fixation des ouvrages de conservation des eaux et du sol et l'intensification à l'intérieur des zones aménagées,
- la vulgarisation et l'application de la nouvelle réglementation relative à la conservation des eaux et du sol à travers un meilleur encadrement des arrondissements régionaux afin qu'ils parviennent à faire appliquer la législation,
- l'insistance sur les opérations d'entretien et de maintenance,
- l'évaluation de certaines réalisations pour déterminer leur impact et réorienter éventuellement les programmes futurs,

- la réalisation d'une étude d'évaluation sur l'utilisation des engins lourds mis à la disposition des commissariats régionaux au développement agricole dans le but d'arrêter la méthode optimale d'utilisation de ces engins,
- la consolidation des observatoires d'évaluation et de contrôle de la détérioration de la qualité du sol par l'érosion, la salinisation et l'érosion éolienne au moyen de la télédétection et de l'établissement de cartes appropriées,
- la réalisation de travaux de recherche approfondie sur les terres du point de vue de la fertilité et de la fertilisation au niveau des grandes régions : le Nord-Ouest, le Centre et le Sud (les oasis),
- la révision de certains articles de la loi sur la protection des terres agricoles (1983) afin de les rendre compatibles avec les données actuelles,
- la poursuite des efforts dans le domaine de l'encadrement technique et scientifique des laboratoires afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle en matière d'analyse du sol et de l'eau d'irrigation, et de contrôle de la salinisation et de la fertilité des terres,
- la consolidation des ressources humaines dans le domaine des études, de la recherche et de l'expérimentation, et de l'utilisation de systèmes informatisés développés dans la gestion des terres et de leur utilisation.

C- Dans le domaine des forêts :

Les orientations futures dans le domaine des forêts et de la lutte contre la désertification se présentent comme suit :

- l'encouragement à la constitution d'entreprises privées spécialisées dans les travaux de forestation qui auront la charge d'exécuter les programmes de plantation et de production de plants sur la base d'un cahier des charges. Ceci permettra d'améliorer les méthodes de production de plants forestiers et de parcours, et d'introduire les techniques nouvelles dans le domaine de la forestation dans un cadre concurrentiel. L'Administration se chargera, quant à elle, du suivi et de l'évaluation,

- la poursuite des opérations de forestation tout en améliorant leur rythme,
- accorder la priorité aux projets de lutte contre la désertification.

Par ailleurs, et dans le cadre de la protection de la nature et des forêts, il y a lieu de poursuivre l'aménagement des parcs nationaux et des réserves naturelles, et de rationaliser leur gestion dans le cadre d'une stratégie nationale à mettre en place en collaboration avec les départements concernés et les organisations gouvernementales et non gouvernementales, et ce dans le but de préserver les autres systèmes écologiques. Dans ce cadre, il est proposé de poursuivre l'opération de réintroduction de certaines espèces animales disparues, et la consolidation de la coopération avec les organisations nationales et internationales en charge de la protection des ressources végétales et animales.

Pour ce qui est de l'exploitation des forêts, les orientations portent sur :

- la tendance vers un taux d'exploitation de 100% du potentiel de production des forêts,
- l'organisation des exploitants des forêts par la création d'unités de services en vue d'améliorer et de moderniser les techniques d'exploitation des produits forestiers (particulièrement le bois local) dans le cadre d'un cahier des charges, avec un désengagement progressif de l'Administration de ces domaines d'activité,
- l'encouragement à la création d'entreprises privées d'exploitation et de transformation des produits forestiers ainsi que de leur valorisation,
- la conception de solutions adéquates aux problèmes fonciers qui entravent le développement du secteur.

D- Dans le domaine des parcours :

Les analyses conduites ont démontré la nécessité de poursuivre les projets d'aménagement et de développement des parcours à haute productivité, et ce à travers des investissements conséquents permettant la réalisation des travaux d'amélioration pastorale, l'intensification des opérations de sensibilisation, la conviction des conseils de gestion et des bénéficiaires privés quant à la

rentabilité de ces travaux, tout en mettant l'accent sur l'importance de leur participation à la conception et à l'exécution des projets et à la gestion au cours de l'exploitation.

Cette participation sera assurée dans un cadre juridique spécifique à l'instar des associations forestières d'intérêt collectif qui permettent de dégager l'importance des opérations d'aménagement et d'amélioration des parcours d'une part, et de préserver les ressources fourragères au profit du cheptel et l'identification de ressources supplémentaires d'autre part, ce qui permettrait de faciliter l'opération de soumission du million d'hectares restants au régime forestier.

CHAPITRE DEUXIEME

LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE AU COURS DU IX^e PLAN

1- LES PARAMETRES DE LA NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE :

Malgré l'importance des résultats enregistrés par l'agriculture au cours des dernières années et des différentes réformes introduites au niveau du secteur depuis l'indépendance et particulièrement au cours de la dernière décennie, l'agriculture tunisienne est, plus que jamais, appelée à faire face à deux exigences majeures. La première concerne l'ouverture totale sur les marchés extérieurs et la libéralisation complète du marché intérieur; la seconde se rapporte à la nécessité de passer à un palier supérieur de croissance qui permette au secteur agricole de jouer pleinement son rôle dans le processus de développement économique et social, et de consolider la sécurité alimentaire du pays. Ainsi, le secteur a-t-il besoin d'un deuxième souffle et d'une nouvelle stratégie de développement.

Cette nouvelle stratégie vise l'accélération du rythme de croissance et l'amélioration de la productivité du secteur, la promotion des exportations alimentaires et la garantie d'un excédent durable au niveau de la balance commerciale alimentaire, la consolidation de l'emploi existant et l'amélioration de la productivité du travail. L'augmentation de la production du secteur devrait provenir essentiellement de l'amélioration de la productivité à travers une technologie appropriée et l'introduction de nouvelles techniques, tout en veillant à l'amélioration de la compétitivité du produit tunisien aux niveaux de la qualité et du prix.

La nouvelle stratégie devrait, toutefois, tenir compte de plusieurs contraintes dont notamment le fait que le pays approche de la limite physique des quantités d'eau qu'il peut mobiliser, ainsi que de la situation préoccupante de la ressource «terre» du fait des effets exercés par les phénomènes d'érosion et d'urbanisation. De plus, l'aridité du climat menace les espèces génétiques végétales et animales, et la pollution met en danger les ressources de la mer alors que les besoins alimentaires de la population sont toujours en accroissement à un rythme rapide.

En plus de la prise de conscience quant à l'importance d'une exploitation optimale des ressources naturelles et aux importants acquis enregistrés dans ce domaine, il est impératif de poursuivre les efforts dans le but de contenir les pressions exercées sur ces ressources dans le cadre d'une stratégie globale à long terme.

Les principaux problèmes relatifs aux ressources naturelles concernent la façon d'allouer les ressources hydrauliques exploitables entre les différents secteurs économiques, le transfert de l'eau inter-régions et la nécessité de maîtriser les coûts en découlant, ainsi que les pressions exercées sur les terres agricoles, les forêts, les parcours et les ressources halieutiques. Tous ces facteurs exigent une adéquation entre les choix sectoriels et les méthodes de gestion des ressources naturelles d'un côté, et les impératifs d'un développement durable d'un autre côté.

Aussi, il est impérieux et urgent qu'un programme national de choix des activités agricoles optimisant l'utilisation de l'eau soit élaboré, que les travaux de conservation des eaux et du sol et de reforestation prennent la relève sur la construction des barrages dans les programmes d'investissement public, que l'obligation de protection de l'environnement soit généralisée, et que l'agriculture en sec retrouve une place privilégiée dans le pays.

En ce qui concerne le contexte extérieur, les relations commerciales de la Tunisie avec les pays de l'Union du Maghreb Arabe et l'accord d'association qu'elle a signé avec l'Union Européenne d'un côté, les engagements de la Tunisie dans le cadre du GATT et de l'Organisation Mondiale du Commerce d'un autre côté président à la nécessité de l'ouverture du marché tunisien. Cette ouverture ne doit pas être seulement considérée comme un risque; elle constitue aussi une incitation à de meilleures performances. En effet, les opportunités qui s'offrent à la Tunisie par son intégration dans l'espace économique Maghrébin et euro-méditerranéen sont considérables. Dans tous les cas de figure, trois conclusions majeures peuvent être dégagées en relation avec l'effet des mutations de l'environnement international sur les perspectives de l'agriculture tunisienne :

- l'agriculture tunisienne a connu une stabilisation après la période de mise en oeuvre du programme d'ajustement structurel agricole; elle se trouve actuellement mieux outillée pour répondre aux exigences d'une plus grande libéralisation et pour réagir efficacement aux mesures de promotion et d'incitation;

- l'orientation générale depuis la conclusion des accords de l'Uruguay Round vers la réduction des distorsions et des protections offre de nouvelles opportunités pour l'agriculture tunisienne en termes d'acquisition et de consolidation des avantages comparatifs; ainsi de nouvelles productions peuvent se développer et une meilleure compétitivité peut se réaliser du fait de la réduction des distorsions, ainsi que de l'ouverture et de l'élargissement des marchés;
- les accords mondiaux concernant l'agriculture peuvent constituer une incitation à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture tunisienne.

Malgré toutes ces mutations, la sécurité alimentaire demeure pour la Tunisie une préoccupation de premier ordre. La sécurité alimentaire signifie la réalisation d'un excédent durable de la balance commerciale alimentaire, et d'une autosuffisance dans certains produits de base pour lesquels la Tunisie dispose d'un avantage comparatif dont particulièrement les produits céréaliers, l'huile, le lait, les viandes, les produits de la mer et les légumes de grande consommation. De ce fait, une attention particulière sera accordée aussi bien aux cultures d'exportation traditionnelles (huile d'olive, produits de la mer, dattes, agrumes, vin) et potentielles (primeurs, produits naturels, fleurs coupées, préparations alimentaires) qu'aux cultures à déficit (céréales, lait, viandes, sucre) en plus des plants et semences. Tout doit cependant reposer sur le principe fondamental de l'efficience économique.

La sécurité alimentaire signifie aussi la sauvegarde et la protection des dotations en ressources, tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Elle signifie également la régularisation de l'approvisionnement des marchés en produits alimentaires par l'amélioration de la collecte, du transport, de la réfrigération, du stockage et de l'ensemble des activités de distribution et de commercialisation.

Le premier défi que se doit de relever l'agriculture tunisienne concerne la sécurité alimentaire durable. En effet, l'augmentation de la demande en produits alimentaires et les changements au niveau de sa structure peuvent exercer des pressions très fortes sur les secteurs de production. Dans ce cas, et en plus du bond qualitatif exigé en tant qu'impératif pour la consolidation de la sécurité alimentaire, il y a lieu d'oeuvrer dans le sens de l'amélioration de l'utilisation des potentialités offertes, de la réduction des pertes à tous les niveaux, et de l'amélioration de la qualité des produits agricoles et agro-alimentaires.

Le second défi concerne la «sécurité nutritionnelle» qui, malgré son importance et ses répercussions multiples, n'a pas encore bénéficié de l'attention suffisante dans les politiques alimentaires des pays en développement. Plusieurs facteurs se sont conjugués et ont abouti à l'apparition d'habitudes alimentaires irrationnelles à travers la surconsommation ou l'adoption d'un régime alimentaire non adéquat ou encore des modes de vie malsains. Toutes ces données qui ont des répercussions du point de vue sanitaire (propagation de l'obésité, maladies chroniques non transmissibles) et qui grèvent le budget de l'Etat et des citoyens, ont des répercussions négatives sur la rentabilité des secteurs productifs, constituent un obstacle à l'autosuffisance et gênent la réalisation de la sécurité alimentaire, et perturbent l'équilibre de la balance commerciale alimentaire.

Ainsi, il est impératif de sensibiliser la population quant à la nécessité de rationaliser l'utilisation des aliments offerts et à l'économie à réaliser à travers la maîtrise de la consommation et la prévention des maladies chroniques (obésité, tension artérielle, diabète, etc.). De ce fait, la promotion du régime alimentaire méditerranéen basé sur les produits pour lesquels la Tunisie dispose d'un avantage comparatif peut contribuer à atteindre l'objectif de sécurité alimentaire durable.

Si globalement le déficit alimentaire de la Tunisie pourrait n'être que temporaire, sa sécurité sur ce plan doit rester une préoccupation permanente. Les fluctuations constituent une donnée permanente de la production agricole à cause de l'aridité du climat et des variations de la pluviométrie. A ce titre, le défi de la recherche agronomique est grand en ce sens que le pays a, plus que jamais, besoin de paquets technologiques adaptés à ses milieux. La constitution de stocks de sécurité, la stabilisation de l'approvisionnement à des prix encourageant l'activité agricole, la garantie de la qualité des produits et la régulation des marchés constituent des priorités pour toute politique de sécurité alimentaire.

La sauvegarde et la promotion du secteur agricole exigent davantage d'efficacité en améliorant les rendements et en renforçant la compétitivité. De ce fait, l'hypothèse d'une plus grande accélération de la performance de toutes les productions agricoles est nécessaire et incontournable. Elle est aussi réaliste compte tenu des importantes réserves de productivité qui existent encore.

Le second défi concerne la «sécurité nutritionnelle» qui, malgré son importance et ses répercussions multiples, n'a pas encore bénéficié de l'attention suffisante dans les politiques alimentaires des pays en développement. Plusieurs facteurs se sont conjugués et ont abouti à l'apparition d'habitudes alimentaires irrationnelles à travers la surconsommation ou l'adoption d'un régime alimentaire non adéquat ou encore des modes de vie malsains. Toutes ces données qui ont des répercussions du point de vue sanitaire (propagation de l'obésité, maladies chroniques non transmissibles) et qui grèvent le budget de l'Etat et des citoyens, ont des répercussions négatives sur la rentabilité des secteurs productifs, constituent un obstacle à l'autosuffisance et gênent la réalisation de la sécurité alimentaire, et perturbent l'équilibre de la balance commerciale alimentaire.

Ainsi, il est impératif de sensibiliser la population quant à la nécessité de rationaliser l'utilisation des aliments offerts et à l'économie à réaliser à travers la maîtrise de la consommation et la prévention des maladies chroniques (obésité, tension artérielle, diabète, etc.). De ce fait, la promotion du régime alimentaire méditerranéen basé sur les produits pour lesquels la Tunisie dispose d'un avantage comparatif peut contribuer à atteindre l'objectif de sécurité alimentaire durable.

Si globalement le déficit alimentaire de la Tunisie pourrait n'être que temporaire, sa sécurité sur ce plan doit rester une préoccupation permanente. Les fluctuations constituent une donnée permanente de la production agricole à cause de l'aridité du climat et des variations de la pluviométrie. A ce titre, le défi de la recherche agronomique est grand en ce sens que le pays a, plus que jamais, besoin de paquets technologiques adaptés à ses milieux. La constitution de stocks de sécurité, la stabilisation de l'approvisionnement à des prix encourageant l'activité agricole, la garantie de la qualité des produits et la régulation des marchés constituent des priorités pour toute politique de sécurité alimentaire.

La sauvegarde et la promotion du secteur agricole exigent davantage d'efficacité en améliorant les rendements et en renforçant la compétitivité. De ce fait, l'hypothèse d'une plus grande accélération de la performance de toutes les productions agricoles est nécessaire et incontournable. Elle est aussi réaliste compte tenu des importantes réserves de productivité qui existent encore.

2- LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE AGRICOLE :

Les politiques qui permettent de réaliser les objectifs du scénario du bond qualitatif doivent être fondées sur les lois des forces du marché. La politique économique devra, désormais, intégrer l'information disponible sur ces marchés; l'aide à l'entreprise agricole prendra des formes originales qui incitent aux diverses formes d'économie possibles et à l'amélioration de la productivité dans la petite agriculture en particulier. Le soutien à la petite agriculture à rentabilité économique limitée obéit certes à d'autres critères et motivations. Ce soutien vise bien sûr l'amélioration de l'efficacité, mais surtout la préservation de la pérennité de cette composante essentielle du paysage agricole tunisien. Ni les difficultés conjoncturelles, ni les engagements internationaux ne doivent altérer la dimension sociale de la politique agricole.

L'exploitation optimale et durable des ressources naturelles constituera aussi une composante essentielle de la politique de développement pour les prochaines années, dans le cadre d'une vision globale tenant compte des considérations économiques et environnementales.

La réalisation des objectifs du bond qualitatif nécessite une mobilisation générale de tous les moyens disponibles et une mise en oeuvre coordonnée et simultanée de l'ensemble des instruments de la politique agricole, tout en intégrant davantage la rationalité des opérateurs privés.

Une des meilleures formes de soutien de l'Etat à l'agriculture consiste en un allègement de son interférence dans le processus de décision de l'entrepreneur agricole et dans son intervention sélective et différenciée dans la détermination des facteurs orientant cette décision (prix, loyer de la terre, salaire, etc.). A la limite, des marchés libres, dynamiques et bien réglementés peuvent assurer une meilleure progression du bien-être social général qu'une politique d'encadrement et de taxation des prix ne respectant pas les principes de rareté relative des denrées alimentaires et des facteurs servant à les produire.

Tout converge donc vers la réhabilitation de l'initiative privée dans l'activité agricole et la réinstitution de la régulation économique par le marché. A l'instar de tous les pays du monde, la Tunisie a choisi d'inscrire résolument sa démarche dans cette direction.

L'Etat producteur et tuteur cédera sa place à un Etat régulateur, garant de l'intérêt général, du bon fonctionnement des marchés et de la stabilité des revenus.

L'entreprise agricole privée assumera entièrement la charge de l'investissement, compte tenu des marges de progrès technique possibles, de l'amélioration de la productivité, de l'augmentation des rendements, de l'accroissement de la production et de la conquête de nouveaux marchés.

Les institutions professionnelles et les groupements sectoriels prendront en charge la promotion et la prospection. Ce sont là les éléments essentiels de la stratégie de mise à niveau du secteur agricole qui lui permettront d'accéder à un nouveau palier de développement, de faire face à la concurrence étrangère, de consolider sa position sur le marché international et de garantir un développement durable.

Pour ce qui est de la Profession et des institutions professionnelles, la période du VIII^e Plan s'est caractérisée par les efforts consentis afin de promouvoir les structures professionnelles agricoles et leur consolidation pour qu'elle parviennent à jouer le rôle qui leur est confié dans de bonnes conditions. C'est dans ce cadre que la législation relative aux groupements interprofessionnels a été révisée, en plus de la consolidation des autres structures professionnelles à l'instar des chambres d'agriculture, des coopératives de services agricoles et des associations d'intérêt collectif.

La Profession contribue, à travers ses différentes structures, et de manière progressive aux efforts d'encadrement du secteur et d'orientation des agriculteurs, en plus de l'exécution de certains projets de développement. Cette contribution demeure, toutefois, relativement limitée à cause des ressources financières et humaines réduites, du manque d'expérience et de la continuité de l'intervention de l'Etat dans des domaines et des activités qui pourraient être confiés à la Profession.

Dans ce cadre, et compte tenu des orientations politiques visant le désengagement des structures administratives des domaines de la production, de la commercialisation, de la recherche, de la vulgarisation et de la formation au profit de la Profession, cette dernière est appelée à assumer ses responsabilités dans ces différents domaines afin de permettre à l'Etat de se consacrer à son rôle essentiel qui se rapporte au contrôle, à la préservation de l'intérêt général et au respect des lois et des normes. Ceci nécessite la conception d'une stratégie nationale de promotion des structures professionnelles comprenant essentiellement les programmes et activités qui lui seront transférés et les modalités de mise en oeuvre, tout en spécifiant le rôle précis de la Profession dans ces domaines.

L'entreprise agricole privée assumera entièrement la charge de l'investissement, compte tenu des marges de progrès technique possibles, de l'amélioration de la productivité, de l'augmentation des rendements, de l'accroissement de la production et de la conquête de nouveaux marchés.

Les institutions professionnelles et les groupements sectoriels prendront en charge la promotion et la prospection. Ce sont là les éléments essentiels de la stratégie de mise à niveau du secteur agricole qui lui permettront d'accéder à un nouveau palier de développement, de faire face à la concurrence étrangère, de consolider sa position sur le marché international et de garantir un développement durable.

Pour ce qui est de la Profession et des institutions professionnelles, la période du VIII^e Plan s'est caractérisée par les efforts consentis afin de promouvoir les structures professionnelles agricoles et leur consolidation pour qu'elle parviennent à jouer le rôle qui leur est confié dans de bonnes conditions. C'est dans ce cadre que la législation relative aux groupements interprofessionnels a été révisée, en plus de la consolidation des autres structures professionnelles à l'instar des chambres d'agriculture, des coopératives de services agricoles et des associations d'intérêt collectif.

La Profession contribue, à travers ses différentes structures, et de manière progressive aux efforts d'encadrement du secteur et d'orientation des agriculteurs, en plus de l'exécution de certains projets de développement. Cette contribution demeure, toutefois, relativement limitée à cause des ressources financières et humaines réduites, du manque d'expérience et de la continuité de l'intervention de l'Etat dans des domaines et des activités qui pourraient être confiés à la Profession.

Dans ce cadre, et compte tenu des orientations politiques visant le désengagement des structures administratives des domaines de la production, de la commercialisation, de la recherche, de la vulgarisation et de la formation au profit de la Profession, cette dernière est appelée à assumer ses responsabilités dans ces différents domaines afin de permettre à l'Etat de se consacrer à son rôle essentiel qui se rapporte au contrôle, à la préservation de l'intérêt général et au respect des lois et des normes. Ceci nécessite la conception d'une stratégie nationale de promotion des structures professionnelles comprenant essentiellement les programmes et activités qui lui seront transférés et les modalités de mise en oeuvre, tout en spécifiant le rôle précis de la Profession dans ces domaines.

3- LES COMPOSANTES DE LA POLITIQUE AGRICOLE :

A- En matière de technologie et de mise à niveau du secteur :

Les techniques agricoles ont connu une progression remarquable. L'introduction de nouvelles variétés à haute productivité et l'utilisation de techniques perfectionnées ont concerné la majorité des activités de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Cette transformation est incontestablement le résultat d'une politique publique volontariste de promotion et d'encadrement du secteur.

Par ailleurs, la stratégie de développement agricole s'est fixée des objectifs fondamentaux, à savoir l'intégration de l'agriculture dans le marché national et international, et la préservation des ressources. Ces objectifs permettent de garantir une sécurité alimentaire durable ainsi qu'une contribution conséquente du secteur agricole dans la préservation des équilibres globaux de l'économie. La politique agricole se base donc, premièrement et avant tout, sur le principe de rendre le secteur en mesure de répondre aux aspirations et objectifs mentionnés, et de responsabiliser davantage le Profession, notamment dans les domaines de la production, de la commercialisation, de la recherche, de la vulgarisation et de la formation.

Si la Profession est aujourd'hui en mesure d'assumer une part de la responsabilité dans les domaines de la recherche et de la formation, l'Etat continuera encore à jouer pendant quelques années le rôle essentiel dans ces activités. Le caractère public de l'activité et l'importance des moyens matériels et humains dont dispose l'Etat justifient une telle prise en charge publique.

B- En matière de recherche agricole :

La période du VIII^e Plan s'est caractérisée par le démarrage des travaux de l'Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles à partir de 1992. Cette institution a été chargée de la coordination, de la programmation et de la supervision directe de l'exécution des programmes de recherche, et de veiller à faire parvenir les résultats de recherche aux agriculteurs et aux différents intervenants dans les opérations de développement agricole.

La période du VIII^e Plan a aussi enregistré la réorganisation des structures de recherche au niveau régional par la décision de créer sept pôles régionaux dans les différentes régions bio-climatiques, la réorganisation des

Les programmes prioritaires de recherche du IX^e plan s'articuleront autour des axes suivants :

- La promotion de la production et de la productivité des produits stratégiques : ce volet concerne en particulier :
 - la promotion des techniques culturales des céréales par l'identification de variétés résistantes à la sécheresse et aux maladies, et l'établissement d'itinéraires techniques et de paquets technologiques en fonction des spécificités des différentes régions du pays,
 - la promotion de la productivité et de la qualité des produits maraîchers et l'identification de variétés adaptées aux caractéristiques de l'agriculture tunisienne,
 - l'amélioration de la qualité des produits arboricoles destinés à l'exportation à l'instar des dattes, des agrumes et des abricots, l'intensification des programmes relatifs aux aspects sanitaires, en plus de l'amélioration de la productivité des oliviers et de la qualité des huiles et des olives de table,
 - l'amélioration de la productivité du cheptel, particulièrement au niveau des viandes rouges et du lait, et l'intensification des programmes de développement des camélidés.
- les ressources naturelles : les travaux dans ce domaine couvriront :
 - la rationalisation de l'exploitation des ressources en eau,
 - la protection du patrimoine forestier et des parcours,
 - la valorisation des travaux de conservation des eaux et du sol,
 - la consolidation des recherches en matière de zones arides, particulièrement au niveau de la lutte contre la désertification, l'optimisation de l'utilisation des ressources en eau et en sol, l'amélioration de la productivité des parcours et la préservation du milieu naturel
- les recherches diverses : elles concernent différents domaines comme la santé animale, la biotechnologie, le génie génétique, la protection des végétaux et l'agro-alimentaire.

D'un autre côté, les efforts s'orienteront vers la mise à niveau des organes de recherche par la consolidation de leur infrastructure et la promotion de leurs procédés et moyens d'intervention, la poursuite de l'opération de restructuration des stations régionales de recherche et la création de trois pôles régionaux de recherche-développement au Centre-Ouest, au Sud-Ouest et au Centre-Est.

C- En matière de vulgarisation agricole :

Le plan directeur de développement de la vulgarisation agricole a démarré au cours du VIII^e Plan. Ce plan directeur dont l'exécution est prévue sur dix ans trace les grandes orientations des réformes à introduire au niveau des organes de vulgarisation qui convergent vers l'unification des services centraux et régionaux de vulgarisation, l'adoption du principe du «vulgarisateur interlocuteur unique de l'agriculteur», en plus de la réforme de la programmation, du suivi et de l'évaluation des activités de vulgarisation et la consolidation de la relation entre la recherche et la vulgarisation.

Dans ce cadre, l'Agence de la Vulgarisation et de la Formation Agricoles a été créée en juillet 1991 et a démarré avec un projet co-financé par la Banque Mondiale, s'étalant sur cinq ans et couvrant la première phase du plan directeur de la vulgarisation. Celui-ci vise à centrer l'intervention de l'Agence sur la programmation, le suivi et l'évaluation, outre la coordination des programmes et activités de vulgarisation conduits par les commissariats régionaux au développement agricole.

Ce projet a axé ses interventions sur l'organisation des services centraux de vulgarisation et la consolidation des services régionaux de quinze gouvernorats prioritaires choisis sur la base de critères relatifs aux potentialités de production, à la diversification des cultures, à la distribution géographique, au nombre d'agriculteurs, etc.

En matière de réalisations, l'Agence a créé une section spécialisée en vulgarisation et promotion de la production au niveau des commissariats régionaux, en plus de la création de cellules territoriales couvrant chacune une délégation et supervisant les activités des centres de rayonnement agricole.

Cette nouvelle organisation a permis d'améliorer les procédures d'intervention de l'Agence tant au niveau de la programmation des travaux qu'à celui du suivi de leur réalisation et de leur évaluation.

Les efforts de l'Agence seront orientés au cours de la période du IX^e Plan sur deux axes principaux. Le premier concerne la consolidation des activités de l'Agence du point de vue moyens de travail et ressources humaines dans les régions qui n'ont pas été couvertes par la première phase du plan directeur, en plus de la poursuite des efforts en matière de coordination entre les différents intervenants et en matière de relation avec la recherche tout en accordant une attention particulière aux produits stratégiques et essentiels. Le deuxième

concerne le transfert progressif des activités de vulgarisation à la Profession avec, comme première étape, la consolidation des centres techniques pour qu'ils puissent assumer cette tâche.

Par ailleurs, une stratégie nationale de développement de la vulgarisation et de la formation agricoles a été élaborée et vise la restructuration des services concernés par ces deux domaines au niveau de l'Administration et de la Profession de manière à permettre un meilleur encadrement des agriculteurs et à instaurer un dialogue et une interaction avec l'organe national de recherche. Cette stratégie accorde un caractère de formation à la vulgarisation du fait qu'elle se base essentiellement sur la mise à niveau des ressources humaines à travers l'amélioration du niveau de connaissances techniques des intervenants dans le secteur agricole (producteurs, vulgarisateurs, formateurs).

Cette stratégie fera l'objet d'une consultation élargie et son exécution pourrait être entamée à la fin du IX^e Plan.

D- En matière de crédit et d'encouragement à l'investissement :

La politique de crédit et d'encouragement à l'investissement se base sur trois composantes essentielles : l'accès au financement bancaire, les programmes spécifiques destinés à la petite agriculture, et les dispositifs d'incitation directe à l'investissement agricole.

Les grands exploitants n'ont pas, a priori, de difficultés d'accès au crédit bancaire. Ils offrent les garanties de patrimoine et de rentabilité requises. Pour cette catégorie d'exploitants, il s'agira de renforcer le capital confiance avec le système bancaire à travers des relations basées sur le principe du respect des droits et devoirs de chaque partenaire.

Par contre, les petites exploitations ont une activité dont la rentabilité économique n'obéit pas toujours aux normes et critères du système bancaire, et ne possèdent parfois que des titres de propriété incertains, limitant davantage leur accès au crédit bancaire. La politique de crédit en faveur des petits exploitants sera basée sur le principe du crédit mutuel régional à travers des associations formées et gérées par les agriculteurs eux-mêmes. Ces associations constitueront une plate-forme pour l'instauration d'un système de crédit mutualiste appelé à s'intégrer progressivement dans le système du crédit bancaire et obéissant à ses principes.

Toutefois, l'élément essentiel qui permettra au crédit bancaire d'intervenir davantage dans le financement des activités agricoles à travers le crédit à court, moyen et long termes reste la rentabilité économique de l'activité agricole. Si cette rentabilité pouvait être assurée, en partie, par la libéralisation de l'économie agricole, il n'en reste pas moins que la vulnérabilité et l'exposition du secteur agricole aux caprices des aléas climatiques continueront à affecter les résultats du secteur. Ainsi, la mise en place d'un système d'assurance et de garantie contre les risques climatiques constitue-t-elle, non seulement une couverture minimale pour les agriculteurs, mais encouragera aussi davantage le système bancaire à augmenter sa contribution dans le financement du secteur.

Pour ce qui est de l'incitation à l'investissement dans l'agriculture, le Code d'Incitation aux Investissements promulgué à la fin de l'année 1993 a substitué la bonification des taux d'intérêt par des primes d'investissement comme première étape d'un processus de réforme du système d'incitation. La suite de cette réforme sera basée essentiellement sur la libéralisation du secteur, la définition des règles du jeu et l'allègement de l'intervention de l'Etat permettant ainsi aux opérateurs de prendre leurs décisions d'investir en fonction du seul critère de rentabilité, tout en assumant pleinement les risques s'y rattachant.

E- En matière de politique foncière et des terres domaniales :

Le statut de la propriété foncière a connu des mutations profondes depuis l'indépendance. Les terres habous, enzels et collectives ont été intégrées en grande partie dans le circuit économique. Malgré la lenteur apparente de l'opération d'assainissement foncier, son impact sur l'activité agricole peut être considérable par la valorisation de la propriété, l'incitation à l'investissement et l'amélioration de l'accès au crédit.

Les résultats de l'enquête sur les données structurelles des exploitations agricoles réalisée par le Ministère de l'Agriculture en 1994-1995 permettront une meilleure appréciation de la réalité des données foncières des exploitations agricoles sur la base de laquelle les solutions appropriées pourraient être formulées.

L'objectif primordial de la politique foncière sera guidé par le principe de la valorisation et de la contribution de chaque parcelle de terre agricole dans le processus de développement. A cet effet, l'action portera sur la lutte contre l'abandon des terres agricoles, la sous-exploitation et le morcellement à travers

Toutefois, l'élément essentiel qui permettra au crédit bancaire d'intervenir davantage dans le financement des activités agricoles à travers le crédit à court, moyen et long termes reste la rentabilité économique de l'activité agricole. Si cette rentabilité pouvait être assurée, en partie, par la libéralisation de l'économie agricole, il n'en reste pas moins que la vulnérabilité et l'exposition du secteur agricole aux caprices des aléas climatiques continueront à affecter les résultats du secteur. Ainsi, la mise en place d'un système d'assurance et de garantie contre les risques climatiques constitue-t-elle, non seulement une couverture minimale pour les agriculteurs, mais encouragera aussi davantage le système bancaire à augmenter sa contribution dans le financement du secteur.

Pour ce qui est de l'incitation à l'investissement dans l'agriculture, le Code d'Incitation aux Investissements promulgué à la fin de l'année 1993 a substitué la bonification des taux d'intérêt par des primes d'investissement comme première étape d'un processus de réforme du système d'incitation. La suite de cette réforme sera basée essentiellement sur la libéralisation du secteur, la définition des règles du jeu et l'allègement de l'intervention de l'Etat permettant ainsi aux opérateurs de prendre leurs décisions d'investir en fonction du seul critère de rentabilité, tout en assumant pleinement les risques s'y rattachant.

E- En matière de politique foncière et des terres domaniales :

Le statut de la propriété foncière a connu des mutations profondes depuis l'indépendance. Les terres habous, enzels et collectives ont été intégrées en grande partie dans le circuit économique. Malgré la lenteur apparente de l'opération d'assainissement foncier, son impact sur l'activité agricole peut être considérable par la valorisation de la propriété, l'incitation à l'investissement et l'amélioration de l'accès au crédit.

Les résultats de l'enquête sur les données structurelles des exploitations agricoles réalisée par le Ministère de l'Agriculture en 1994-1995 permettront une meilleure appréciation de la réalité des données foncières des exploitations agricoles sur la base de laquelle les solutions appropriées pourraient être formulées.

L'objectif primordial de la politique foncière sera guidé par le principe de la valorisation et de la contribution de chaque parcelle de terre agricole dans le processus de développement. A cet effet, l'action portera sur la lutte contre l'abandon des terres agricoles, la sous-exploitation et le morcellement à travers

la fixation de superficies minima d'exploitation à même de garantir la rentabilité économique des exploitations agricoles, de consolider l'emploi, tout en incitant à la différenciation entre l'appropriation de la terre et son exploitation, et la consolidation des avantages fiscaux et financiers visant à encourager l'exploitation indirecte par ceux qui ont l'expérience et la technicité nécessaires tout en préservant les droits des propriétaires.

Les principales mesures à prendre dans ce sens concernent la mise en place d'une nouvelle législation pour lutter contre l'abandon, la sous-exploitation et le morcellement, en plus de l'unification des textes législatifs relatifs à la réforme agraire dans les périmètres publics irrigués et leur extension pour qu'ils couvrent aussi l'aménagement foncier dans les terres en sec.

D'un autre côté, il sera procédé à la préparation d'un plan d'intervention visant la dynamisation du marché foncier dans le but d'intégrer dans le circuit économique les exploitations agricoles gelées (investissement et production) à l'instar du programme de restructuration des terres domaniales.

En ce qui concerne les terres domaniales qui feront l'objet de restructuration, le IX^e Plan verra l'achèvement de la dernière tranche couvrant 100 mille hectares. Cette tranche concerne la dernière partie des unités coopératives de production (28 mille hectares), le reste sera constitué d'agro-combinats et autres fermes relevant de l'Office des Terres Domaniales (72 mille hectares).

D'un autre côté, et à la fin de la mise en oeuvre de la totalité des composantes de la stratégie et la dissolution des Unités coopératives de production restantes, l'orientation consiste à concevoir de nouvelles formes de gestion, plus souples, garantissant une marge de manoeuvre suffisante et une liberté de gestion conséquente pour les fermes qui resteront sous la supervision de l'Office des Terres Domaniales (70 mille hectares).

L'accent sera aussi mis, au cours des années à venir, sur la consolidation des programmes de suivi de l'exécution des projets agréés dans le cadre de la constitution de sociétés de mise en valeur ainsi que les lots de techniciens afin de garantir le respect des cahiers des charges et les orientations et objectifs pour lesquels les terres ont été louées. De son côté, l'Etat veillera à garantir les conditions favorables aux promoteurs et à consolider leur encadrement pour qu'ils puissent opérer dans de bonnes conditions.

F- En matière de ressources humaines :

Les ressources humaines jouent un rôle de premier ordre dans le processus de développement ainsi que dans la mise à niveau du secteur agricole. Qu'il s'agisse des producteurs agricoles, des armateurs, des éleveurs, des ouvriers, des marins pêcheurs, des chercheurs ou des vulgarisateurs, chacun est appelé à jouer le rôle qui lui est assigné de la meilleure façon, afin de contribuer à la réalisation des objectifs du secteur. Ceci nécessite la mise en oeuvre d'un système de formation performant et efficace.

Par ailleurs, et compte tenu de l'importance du rôle que joue la femme dans le monde agricole et rural, elle bénéficiera au cours du IX^e Plan de programmes spécifiques qui s'articuleront autour des composantes suivantes :

- accorder plus d'importance à l'élément féminin dans les programmes et projets de développement,
- adapter les programmes de mise à niveau dans les domaines de la formation professionnelle et de la vulgarisation au degré de participation de la femme dans la gestion des ressources naturelles et dans la production,
- encadrer la petite agriculture féminine à travers l'organisation et la création d'associations féminines qui couvriront les domaines de l'approvisionnement en intrants, de la commercialisation de la production et de la transformation, ainsi qu'à travers la mise en place d'un système de financement adapté aux conditions de ces associations.

G- En matière de prix et de commercialisation des produits agricoles :

La politique des prix continuera à jouer un rôle principal dans la mise en oeuvre de la politique agricole, et constituera l'instrument privilégié d'incitation, d'orientation et de soutien à la production agricole. Partant du principe que la liberté est le fondement essentiel de la politique des prix, elle constitue ainsi un élément important sur lequel les opérateurs privés baseront leurs décisions. Toutefois, la liberté des prix doit être contrôlée à tous les stades de la commercialisation des produits de l'agriculture et de la pêche, ce qui appelle à la nécessité de mettre en place une procédure de commercialisation claire et transparente tant au niveau du commerce de gros qu'à celui de détail.

La politique des prix pourrait également être considérée comme un des éléments d'intervention et de soutien des produits agricoles de base, particulièrement ceux qui subissent des fluctuations importantes de prix du fait de leur caractère saisonnier et périssable, alors que la demande est plus ou moins stable tout au long de l'année. Dans cet ordre d'idées, et afin de protéger les producteurs et les consommateurs des opérations spéculatives, intervient le Fonds de Développement de la Compétitivité des Secteurs de l'Agriculture et de la Pêche. Le champ d'intervention de ce fonds devrait être élargi au cours du IX^e Plan pour couvrir d'autres produits, et ses modalités de fonctionnement devraient être révisées pour lui permettre de sous-traiter certaines interventions avec des organisations professionnelles, à l'instar des coopératives et sociétés de services agricoles, en plus des groupements interprofessionnels.

Par ailleurs, l'intervention de ce fonds pourrait être envisagée à travers le financement des opérations de régulation ou la garantie des crédits bancaires auxquels postulent les intervenants directs dans l'opération de régulation. L'efficacité de ces outils s'améliorera avec l'adoption des normes à tous les niveaux, du producteur au consommateur.

En outre, et dans le cadre de l'ajustement structurel, la période du VIII^e Plan s'est caractérisée par la libéralisation du commerce de distribution et la concrétisation du principe de la liberté des prix, ce qui a engendré une meilleure transparence au niveau du secteur du commerce. Toutefois, les prix des produits agricoles au niveau de la distribution subissent encore la fixation de la marge bénéficiaire, ce qui ne manque pas d'influer négativement sur la commercialisation des produits agricoles.

Pour ce qui est de la restructuration des circuits de commercialisation qui se poursuivra au cours du IX^e Plan, elle vise la création d'un réseau de marchés de gros offrant les conditions nécessaires pour une transparence du commerce des produits agricoles. Dans ce contexte, des «marchés de production» seront créés, et constitueront le cadre approprié pour la détermination de prix réels pour les produits du fait de leur spécialisation dans certains produits et de leur proximité des zones de production. Il seront, de ce fait, une sorte de «bourse».

Afin de garantir l'efficacité de cette organisation des marchés, il y a lieu de mettre en place tout un système complémentaire couvrant les normes et l'agrégage de la plupart des produits agricoles et de pêche, ainsi que les produits destinés à la transformation. Les professions concernées sont appelées à s'entendre sur un système reliant les prix aux normes du produit, et de baser leurs relations mutuelles sur les contrats de cultures.

A l'avenir, la Profession et les organisations professionnelles sont appelées à jouer un rôle essentiel dans le domaine de la gestion de la production et de la commercialisation en recourant aux outils de régulation de l'approvisionnement et des prix, et en trouvant un terrain d'entente entre les professions concernées en matière d'approvisionnement en intrants et en contrats de cultures. Ceci constitue une condition de réussite de la mise à niveau du secteur agricole pour faire face à la nouvelle étape. Le Code d'Encouragement aux Investissements a prévu des avantages dans ce sens au profit des opérateurs privés, particulièrement au niveau des opérations de stockage et de commercialisation.

Pour ce qui est de l'exportation des produits agricoles et de l'agro-alimentaire, elle ne doit pas être considérée comme un excédent de la production par rapport à la demande intérieure, mais plutôt comme une dynamo de la production nationale. C'est que l'avenir de l'agriculture est intimement lié à son aptitude à s'imposer sur les marchés extérieurs, et à faire face à la concurrence étrangère sur le marché local. Pour y parvenir, le produit agricole doit répondre aux exigences de la qualité et du prix, tout en signalant que tous les produits sont potentiellement exportables, pourvu qu'ils obéissent à ces conditions. La capacité d'absorption du marché local ne devrait en aucun cas déterminer le volume de la production nationale, du fait que la libéralisation du commerce extérieur pourrait entraîner une concurrence sérieuse du produit national sur le marché intérieur en cas d'incapacité du produit local à faire face à la concurrence.

Les produits exportables peuvent être classés en trois catégories :

- les produits traditionnels (huile d'olive, produits de la mer, dattes, dérivés céréaliers, agrumes, vins, etc.) qui nécessitent la consolidation de leur présence sur le marché international à travers l'amélioration de la qualité, la conformité aux normes, la maîtrise des coûts de production et l'amélioration de la compétitivité, et ce en plus de l'exploration de nouveaux marchés,
- les produits potentiellement exportables (primeurs, fleurs coupées, préparations alimentaires, citrons, plants et semences, plantes ornementales, produits avicoles, etc.) pour lesquels un programme spécial de «production pour l'exportation» doit être mis en place afin que ces produits répondent aux exigences du marché international du point de vue des normes (forme du produit, volume, composition, couleur, période de production, etc.) et des prix.

- les produits nouveaux qui peuvent être répartis en deux groupes :
 - * les produits «haut de gamme» à forte valeur ajoutée, qui se vendent en petites quantités, conditionnés et offerts dans un emballage attrayant (petits emballages de dattes, d'asperges, de fraises, d'huiles essentielles, etc.),
 - * les produits biologiques pour lesquels commence à exister un marché important, et que l'agriculture tunisienne se doit de tirer profit de la situation dans laquelle elle se trouve (faible taux d'utilisation de produits chimiques et d'hormones) pour s'introduire en force sur ce marché.

H- En matière de ressources naturelles :

Pour la réalisation des différents objectifs et politiques sectoriels, il sera tenu compte d'une stratégie globale et intégrée de mobilisation et d'exploitation des ressources naturelles qui constitue une des constantes de la politique de développement agricole. Ce choix est dicté par la rareté des ressources hydrauliques, la variabilité de notre climat et sa répercussion sur l'irrégularité et l'instabilité de la production, la fragilité des sols et les risques qui lui sont associés du fait de la désertification, de l'érosion et de la salinisation, en plus des contraintes exercées sur le couvert végétal naturel et sur les ressources halieutiques.

La mise en oeuvre des stratégies nationales des ressources naturelles sera poursuivie et intensifiée au cours du IX^e Plan.

Aussi, dans le domaine de la mobilisation des ressources hydrauliques et de la rationalisation de leur exploitation, et en plus de la mise en oeuvre de la stratégie décennale, les efforts s'orienteront au cours du IX^e Plan vers :

- la poursuite des opérations de reconnaissance des ressources hydrauliques disponibles,
- l'utilisation des eaux à qualité médiocre,
- l'amélioration des procédés de dessalement des eaux et la maîtrise des coûts s'y rapportant,
- l'intensification de l'utilisation des eaux usées traitées tout en améliorant leur qualité,

- les produits nouveaux qui peuvent être répartis en deux groupes :
 - * les produits « haut de gamme » à forte valeur ajoutée, qui se vendent en petites quantités, conditionnés et offerts dans un emballage attrayant (petits emballages de dattes, d'asperges, de fraises, d'huiles essentielles, etc.),
 - * les produits biologiques pour lesquels commence à exister un marché important, et que l'agriculture tunisienne se doit de tirer profit de la situation dans laquelle elle se trouve (faible taux d'utilisation de produits chimiques et d'hormones) pour s'introduire en force sur ce marché.

II- En matière de ressources naturelles :

Pour la réalisation des différents objectifs et politiques sectoriels, il sera tenu compte d'une stratégie globale et intégrée de mobilisation et d'exploitation des ressources naturelles qui constitue une des constantes de la politique de développement agricole. Ce choix est dicté par la rareté des ressources hydrauliques, la variabilité de notre climat et sa répercussion sur l'irrégularité et l'instabilité de la production, la fragilité des sols et les risques qui lui sont associés du fait de la désertification, de l'érosion et de la salinisation, en plus des contraintes exercées sur le couvert végétal naturel et sur les ressources halieutiques.

La mise en oeuvre des stratégies nationales des ressources naturelles sera poursuivie et intensifiée au cours du IX^e Plan.

Aussi, dans le domaine de la mobilisation des ressources hydrauliques et de la rationalisation de leur exploitation, et en plus de la mise en oeuvre de la stratégie décennale, les efforts s'orienteront au cours du IX^e Plan vers :

- la poursuite des opérations de reconnaissance des ressources hydrauliques disponibles,
- l'utilisation des eaux à qualité médiocre,
- l'amélioration des procédés de dessalement des eaux et la maîtrise des coûts s'y rapportant,
- l'intensification de l'utilisation des eaux usées traitées tout en améliorant leur qualité,

- l'optimisation de l'utilisation des ressources hydrauliques mobilisées à travers les techniques d'irrigation permettant l'économie de l'eau et l'alimentation artificielle des nappes,
- l'amélioration de la rentabilité de l'infrastructure hydraulique et la maîtrise de sa maintenance.

Ces objectifs pourraient être atteints à travers la valorisation des incitations et encouragements pour aboutir à une meilleure maîtrise des ressources hydrauliques et une rationalisation de leur utilisation.

Par ailleurs, les efforts porteront sur la mise en place de la législation nécessaire et la révision de celle existante en vue d'éviter la surexploitation des ressources hydrauliques souterraines, l'adoption d'une approche basée sur la gestion intégrée des ressources, l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la sécheresse, et la mobilisation de la plus grande quantité possible d'eau au cours des années pluvieuses.

En outre, une série d'études relatives au secteur de l'eau démarreront au cours de la période du IX^e Plan en vue de préparer les éléments permettant la conception de la politique future du secteur au delà de l'an 2000 garantissant l'exploitation optimale et durable de cette ressource.

Une attention particulière sera accordée aux structures professionnelles à l'instar des associations d'intérêt collectif pour qu'elles jouent pleinement leur rôle en matière d'exploitation et de maintenance des installations hydrauliques mises à leur disposition.

Pour ce qui est du domaine de la conservation des eaux et du sol, et en plus de la poursuite de la mise en oeuvre de la stratégie décennale, l'accent sera mis au cours du IX^e Plan sur la consolidation du rôle des agriculteurs dans la préservation de cette ressource naturelle essentielle à travers leur participation dans l'exécution des composantes de la stratégie dans le cadre d'associations de conservation des eaux et du sol, et l'adoption de l'approche participative dans la mise en oeuvre des projets.

D'un autre côté, les études et recherches en matière de sol seront intensifiées afin de parvenir à mettre au point les solutions appropriées pour la lutte contre les phénomènes de salinisation des terres irriguées, en plus de l'étude de la sensibilité de la terre aux différentes formes d'érosion, ainsi que l'actualisation des cartes d'érosion.

Dans le domaine des forêts, le IX^e Plan verra la poursuite de l'exécution des différentes composantes de la stratégie décennale, avec une action particulière au niveau de l'organisation des habitants de la forêt conformément aux textes d'application du Code Forestier tout en privilégiant l'exploitation économique des forêts et la participation du secteur privé dans l'investissement dans ce secteur.

Les efforts visant l'intensification des interventions dans le domaine de la préservation de certaines espèces animales à travers l'aménagement des parcs nationaux et des réserves naturelles et la sauvegarde des régions humides seront poursuivis et consolidés au cours du IX^e Plan. Ces efforts permettront aussi la préservation des espèces végétales et leur sauvegarde.

Pour ce qui est des parcours, la mise en oeuvre de la stratégie décennale sera poursuivie avec la participation des bénéficiaires dans l'exécution des programmes, à travers l'adoption de l'approche participative qui a prouvé son efficacité dans les zones d'intervention de l'Office du Nord Ouest. D'un autre côté, les efforts seront concentrés sur l'élaboration d'une stratégie nationale globale dans le domaine de l'amélioration des parcours et de leur exploitation. Cette stratégie tracera les cadres juridiques fixant les domaines d'intervention de toutes les parties concernées.

4- LA POLITIQUE AGRICOLE DES PRINCIPAUX SECTEURS DE PRODUCTION :

A- La céréaliculture :

La politique de mise à niveau et de soutien du secteur agricole visera en priorité l'agriculture en sec. Cela concerne en premier lieu la céréaliculture où les réserves de productivité restent encore importantes, particulièrement pour l'orge et le blé dur. Le soutien dans ce secteur visera un ensemble d'objectifs multiples et cohérents dont particulièrement le développement de la production, la protection des sols de l'érosion et la rationalisation des techniques culturales. C'est donc sur tout un ensemble d'objectifs variés et de préoccupations multiples que se fondera une politique cohérente de promotion du secteur céréalier appelé à tendre progressivement vers l'autosuffisance au terme du X^e Plan. Cette autosuffisance est perçue en terme d'équilibre global entre la production et les besoins de sorte que la valeur des excédents exportés puisse rouvrir celle des importations.



SUITE EN

F

2



MICROFICHE N°

098802

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F 2

L'opération de libéralisation du secteur entamée depuis le début des années 90 sera poursuivie et renforcée. L'implication des opérateurs privés dans les domaines de la collecte et du stockage des céréales sera consolidée en accordant à ces opérateurs davantage de liberté tout en leur faisant assumer progressivement les risques associés à ces activités. Parallèlement, les prix à la production du blé dur et du blé tendre continueront à être revus périodiquement et fixés par l'Etat en tenant compte de trois éléments essentiels : les coûts de production, les prix internationaux et la productivité. Ces prix seront évolutifs dans le temps pour chaque campagne de manière à refléter le coût de stockage. Une telle orientation vise, d'un côté, à intéresser davantage les producteurs et les opérateurs privés à réaliser, pour leur propre compte, des capacités de stockage, et d'un autre côté à étaler la période de collecte, ce qui permettra d'éviter la congestion et les problèmes s'y rattachant, particulièrement au cours des campagnes de bonne récolte. Pour ce qui est de l'orge, et après sa libéralisation, un prix d'intervention sera annoncé pour chaque campagne à titre de garantie pour les producteurs.

B- L'oléiculture :

La politique oléicole tiendra compte des données fondamentales suivantes :

- la Tunisie a une vocation oléicole incontestable,
- l'olivier constitue un important capital déjà existant et couvrant plus du tiers de la superficie agricole labourable,
- l'olivier constitue presque l'unique possibilité de mise en valeur de certaines régions arides de la Tunisie,
- l'olivier contribue énormément à la garantie de l'équilibre écologique de ces régions,
- l'olivier constitue un moyen efficace de lutte contre l'érosion et la désertification,
- l'olivier constitue une source de revenu pour une importante frange de la population tunisienne,
- l'olivier contribue à la promotion du monde rural,

- l'olivier occupe la première place dans la structure des exportations alimentaires,
- l'olivier constitue, enfin, un symbole pour la Tunisie.

Sur cette base, l'oléiculture continuera à occuper une place de choix dans l'agriculture tunisienne. Sa promotion se basera essentiellement sur l'amélioration des rendements (et par conséquent la compétitivité) dans les régions du Centre et du Sud, et par l'intensification et les nouvelles plantations dans les zones du Nord qui ne peuvent se prêter à d'autres cultures (pluviométrie insuffisante, relief accidenté, etc.).

Parallèlement, la politique de commercialisation de l'huile d'olive sera repensée dans le sens d'une plus grande diversification des marchés d'une part, et la valorisation du produit exporté d'autre part, tout en consolidant le courant de libéralisation du secteur, entamé depuis le début des années 90.

Les prix à la production de l'huile d'olive continueront à être des prix d'intervention garantissant un revenu minimum aux producteurs.

C- Les fruits et légumes :

En ce qui concerne les fruits et légumes provenant des périmètres irrigués, la seule alternative permettant de faire face à l'augmentation de la demande intérieure et de saisir les opportunités d'exportation est d'augmenter le taux d'intensification et d'améliorer la productivité des exploitations.

La contractualisation des rapports entre les agriculteurs et les industriels, le renforcement des moyens de collecte et de distribution et l'adoption d'une politique de prix libres constituent maintenant les voies et moyens par lesquels le secteur se doit de se développer, car il est en mesure de répondre aux signaux du marché pourvu que l'opportunité lui soit offerte.

Par ailleurs, les ressources géothermiques dont dispose la Tunisie lui permettent d'envisager de développer de manière notable la production de produits hors saison à haute valeur commerciale. Tous les freins actuels résultant d'attitudes et de comportements sociologiques surannés, de pratiques commerciales peu agressives et faiblement innovatrices et de maîtrise insuffisante des techniques de production appropriées doivent être levés pour garantir une véritable percée de ces activités fortement rémunératrices.

D- L'élevage :

La politique de promotion du secteur de l'élevage qui vise l'autosuffisance en produits d'origine animale à la fin du IX^e Plan se basera sur la poursuite des efforts visant le développement de l'élevage ovin et caprin par l'intermédiaire d'une meilleure couverture sanitaire, de l'amélioration de la productivité et d'une semi-sédentarisation dont beaucoup d'expériences ont démontré la viabilité économique.

Quant à l'élevage bovin, il doit constituer en Tunisie un élevage nécessairement intensif, et la seule adaptation à chercher doit concerner celle des animaux de race étrangère aux conditions climatiques de la Tunisie, non celle des races traditionnelles aux exigences de l'économie moderne. Si l'introduction d'espèces performantes est nécessaire, elle devrait se réaliser dans le cadre d'une véritable stratégie de gestion des ressources animales visant le développement de la production locale. Outre l'amélioration génétique, la formation des éleveurs, leur encadrement technique et la promotion de leur organisation professionnelle constitueront les moyens privilégiés par lesquels l'élevage bovin peut se développer davantage.

L'aviculture évoluera vers une activité totalement libre. La subvention du maïs, des tourteaux de soja et autres intrants sera éliminée, et l'activité obéira aux règles du marché. La profession est appelée à veiller sur la régulation du marché local et à la promotion de l'exportation d'autant plus que l'expérience acquise par la Tunisie dans le secteur avicole lui permet d'envisager, légitimement, la possibilité de décrocher une part du marché international, particulièrement dans la région méditerranéenne. Par ailleurs, une attention particulière devra être accordée à l'introduction de nouvelles méthodes et de nouveaux procédés de transformation et d'industrialisation des produits avicoles permettant une meilleure valorisation de la production, et contribuant à la régulation de l'approvisionnement du marché.

Les camélidés, ressource importante de viande, de lait et de services divers dans le Sud et le Centre du pays, bénéficieront d'un programme spécial de développement.

Le petit élevage (cuniculture, apiculture et autres) qui constitue une importante source de revenu pour beaucoup de ménages ruraux, et une activité essentielle pour certaines unités industrielles continuera à occuper une place non négligeable dans le secteur de l'élevage.

D- L'élevage :

La politique de promotion du secteur de l'élevage qui vise l'autosuffisance en produits d'origine animale à la fin du IX^e Plan se basera sur la poursuite des efforts visant le développement de l'élevage ovin et caprin par l'intermédiaire d'une meilleure couverture sanitaire, de l'amélioration de la productivité et d'une semi-sédentarisation dont beaucoup d'expériences ont démontré la viabilité économique.

Quant à l'élevage bovin, il doit constituer en Tunisie un élevage nécessairement intensif, et la seule adaptation à chercher doit concerner celle des animaux de race étrangère aux conditions climatiques de la Tunisie, non celle des races traditionnelles aux exigences de l'économie moderne. Si l'introduction d'espèces performantes est nécessaire, elle devrait se réaliser dans le cadre d'une véritable stratégie de gestion des ressources animales visant le développement de la production locale. Outre l'amélioration génétique, la formation des éleveurs, leur encadrement technique et la promotion de leur organisation professionnelle constitueront les moyens privilégiés par lesquels l'élevage bovin peut se développer davantage.

L'aviculture évoluera vers une activité totalement libre. La subvention du maïs, des tourteaux de soja et autres intrants sera éliminée, et l'activité obéira aux règles du marché. La profession est appelée à veiller sur la régulation du marché local et à la promotion de l'exportation d'autant plus que l'expérience acquise par la Tunisie dans le secteur avicole lui permet d'envisager, légitimement, la possibilité de décrocher une part du marché international, particulièrement dans la région méditerranéenne. Par ailleurs, une attention particulière devra être accordée à l'introduction de nouvelles méthodes et de nouveaux procédés de transformation et d'industrialisation des produits avicoles permettant une meilleure valorisation de la production, et contribuant à la régulation de l'approvisionnement du marché.

Les camélidés, ressource importante de viande, de lait et de services divers dans le Sud et le Centre du pays, bénéficieront d'un programme spécial de développement.

Le petit élevage (cuniculture, apiculture et autres) qui constitue une importante source de revenu pour beaucoup de ménages ruraux, et une activité essentielle pour certaines unités industrielles continuera à occuper une place non négligeable dans le secteur de l'élevage.

E- La pêche :

La stratégie de développement du secteur de la pêche reposera essentiellement sur :

- la rationalisation de l'exploitation des ressources halieutiques et leur valorisation,
- l'amélioration de la productivité,
- l'extension de l'aquaculture,
- la mobilisation des ressources insuffisamment exploitées tant en ce qui concerne la pêche au Nord qu'en matière de poisson bleu.

L'objectif de cette politique est de rétablir l'équilibre du secteur et de lui permettre de satisfaire la demande intérieure et de développer les exportations.

Les politiques de financement des investissements dans le secteur, d'organisation du transport des produits et des circuits de distribution et de renforcement des capacités de conservation et de réfrigération doivent viser ces objectifs en priorité.

L'opération de mise à niveau du secteur en matière de normes sanitaires étant achevée au démarrage du IX^e Plan; il s'agira de poursuivre les efforts pour maintenir et renforcer cette mise à niveau au plan de la compétitivité d'un côté, et de poursuivre l'opération de restructuration du secteur afin de lui permettre d'atteindre un équilibre durable d'un autre côté.

Cet équilibre devra tenir compte de la nécessité de garantir une exploitation rationnelle des ressources, une évolution réfléchie de la flotte, une répartition équitable de l'effort de pêche entre les différentes espèces, la professionnalisation de l'activité de pêche par l'intermédiaire d'un noyau constitué de grandes unités de pêche (bateaux usines) capables d'exploiter les ressources en hautes mers et de faire face aux intempéries, et une opération d'envergure de promotion de la consommation du poisson bleu, que ce soit dans les villes côtières qu'à l'intérieur du pays.

F- L'agro-alimentaire :

Le développement de la production agricole ne saurait être conçu sans un développement encore plus important du secteur de l'agro-alimentaire qui est considéré, à juste titre, comme le prolongement normal de la production agricole.

Les transformations enregistrées au niveau de la société tunisienne en matière alimentaire et leurs répercussions sur la diversification de la demande (produits transformés, produits réfrigérés et surgelés, préparations alimentaires prêtes, etc.) exigent du secteur de l'agro-alimentaire une plus grande adaptation avec ces nouvelles données afin de faire face à la demande nationale et internationale et de valoriser le produit agricole d'un côté, et d'éviter la chute des prix en cas d'abondance de l'offre à travers la transformation (poudre d'ail et d'oignon, lyophilisation des oeufs, etc.) d'un autre côté, en plus de la constitution de stocks de régulation et de la préservation de la qualité du produit.

CHAPITRE TROISIEME

LES OBJECTIFS QUANTITATIFS DU IX^e PLAN

I-LA PRODUCTION :

Partant des stratégies établies pour atteindre l'autosuffisance en produits stratégiques et de base, des potentialités intrinsèques du secteur agricole et de sa capacité à développer et à diversifier sa production et améliorer sa productivité, et compte tenu du rôle que doit jouer le secteur agricole dans le cadre de la stratégie globale de développement économique du pays, un scénario a été élaboré pour le développement et la promotion du secteur agricole. Ce scénario nécessite la réalisation d'un «bond qualitatif» de façon à permettre au secteur de relever les défis qu'il aura à affronter au cours des prochaines années tant au niveau national qu'au niveau international.

Le scénario du «bond qualitatif» qui suppose une amélioration des résultats du secteur agricole d'une manière remarquable, repose sur une importante augmentation de la production au cours de la prochaine quinquennie. Si cette augmentation est possible, il n'en demeure pas moins qu'elle doit être adaptée en fonction des cultures et des activités, chacune selon ses potentialités. Le bond qualitatif représente la seule alternative de garantie de la sécurité alimentaire et de relèvement des défis.

Sur cette base, les projections quantitatives tablent sur une croissance annuelle moyenne de la production et de la valeur ajoutée du secteur agricole de 4,3% au cours de la période du IX^e Plan.

Ces objectifs ont été fixés en tenant compte des résultats de l'année de base (1996) qui étaient impressionnants, ce qui traduit l'importance de l'effort requis pour réaliser les objectifs assignés au secteur agricole. C'est ainsi que celui-ci est appelé à augmenter le volume moyen de sa production de 24% par rapport au niveau réalisé au cours du VIII^e Plan.

Evolution de la production et de la valeur ajoutée agricoles
(Quantité en 1000 tonnes, Valeur en MD aux prix constants de 1990)

Produits	1996	2001	Accrois. %	Moyenne IX ^e Plan	Moyenne VIII ^e Plan	Accrois. %
Céréales	2630	1961	-12,4	1820	1607	+13,3
Olives	300	950	+30,0	890	740	+20,3
Agrumes	210	285	+5,0	243	209	+16,4
Dattes	82	105	+5,0	95	77	+23,1
Pomme de terre	270	350	+6,3	326	217	+50,0
Tomates	650	770	+2,0	691	507	+36,3
Viande bovine	87	129	+6,8	107	83	+28,1
Viande ovine	91	113	+4,0	103	84	+21,6
Volailles	74	87	+3,6	82	71	+15,6
Lait	605	840	+6,8	742	526	+41,1
Poissons	86	110	+6,2	99	86	+15,1
Production	2439,4	3072,4	+4,3	2767,0	2225,6	+24,3
Valeur ajoutée	1955,6	2472,4	+4,3	2219,6	1785,5	+24,3

Ces objectifs ont été arrêtés sur la base de l'amélioration attendue de la capacité de production et du rendement des différentes activités au cours de la période du IX^e Plan.

Pour ce qui est de l'amélioration de la capacité de production, elle concerne essentiellement les programmes et projets relatifs à l'aménagement des périmètres irrigués pour lesquels une extension de 25 mille hectares est prévue, portant ainsi la superficie irrigable à plus de 359 mille hectares à la fin du IX^e Plan, contre 334 mille hectares en 1996. Elle concerne aussi, en plus de l'effort de rajeunissement des vieilles plantations, les nouvelles créations qui porteront sur 170 mille hectares dont 30 mille seront réalisés à l'intérieur des périmètres irrigués. Ces nouvelles plantations concerneront essentiellement l'olivier et l'amandier (90 mille hectares et 35 mille hectares respectivement). Quant aux autres arbres fruitiers, les nouvelles plantations porteront sur environ 2 mille hectares pour chaque espèce.

En ce qui concerne le secteur de l'élevage, et compte tenu des objectifs retenus au niveau des stratégies nationales relatives à l'autosuffisance en viandes rouges et en lait, il est attendu que l'effectif des bovins de race pure augmente de 50 mille vaches, et celui des vaches de races locales et croisées de plus de 40 mille unités. Pour ce qui est de l'effectif des ovins et caprins, l'augmentation sera de l'ordre de 197 mille et 104 mille unités respectivement.

En matière d'amélioration des rendements, il est attendu que la recherche scientifique et la vulgarisation agricole jouent un rôle déterminant dans ce domaine, tant au niveau des différents produits, qu'à celui de l'atténuation des effets des aléas climatiques.

Les efforts qui seront déployés en matière de mise à niveau du secteur agricole en général et de restructuration et d'organisation de la profession ainsi que l'encadrement des producteurs en particulier, permettront une meilleure maîtrise des techniques et de la technologie, ce qui est de nature à contribuer à l'amélioration des rendements pour qu'ils atteignent des niveaux compatibles avec les potentialités réelles du secteur ainsi qu'avec les résultats et acquis de la recherche agricole.

C'est ainsi que dans le domaine de la céréaliculture, et malgré la stagnation prévisible du niveau des superficies emblavées, l'augmentation attendue de la production proviendra essentiellement de l'amélioration des rendements. Ces derniers doivent atteindre une moyenne de 13 quintaux à l'hectare pour le blé dur et 16,3 quintaux à l'hectare pour le blé tendre, contre respectivement 11,4 et 12,7 quintaux au cours du VIII^e Plan.

En ce qui concerne les produits maraichers, et à l'instar des céréales, la superficie ne connaîtra qu'un léger accroissement de l'ordre de quatre mille hectares au cours de toute la période du IX^e Plan, alors que les rendements des principaux produits enregistreront les accroissements suivants :

Evolution des rendements maraichers

Produits	Rendement 1996 (tonnes/hectare)	Rendement 2001 (tonnes/hectare)
Pomme de terre	13	17
Tomates	26	33
Piment	12	14
Artichaut	8	10

Pour ce qui est de l'arboriculture, les rendements devraient enregistrer des accroissements importants compte tenu des efforts qui seront déployés au niveau de l'entretien des plantations ainsi qu'au niveau de l'amélioration des techniques de production et de l'intensification, particulièrement dans les périmètres irrigués. L'augmentation attendue des rendements des arbres productifs pour les principales activités arboricoles se présente comme suit :

Evolution des rendements de l'arboriculture

Produits	Rendement 1996 (tonnes/hectare)	Rendement 2001 (tonnes/hectare)
Oliviers :		
- Nord Est	1,7	2
- Nord Ouest	0,8	1,2
- Centre Est	0,7	0,9
- Centre Ouest	0,45	0,7
- Sud	0,4	0,5
Dattes	3	3,6
Agrumes	19	22
Raisin de table	7	11
Raisin de cuve	3	4,1

Au niveau de l'élevage, le rendement moyen de la vache de race pure en viande devrait atteindre 163 Kg de viande nette et 3700 litres de lait en 2001 contre respectivement 150 Kg et 3240 litres en 1996. Pour les vaches locales et croisées, la production attendue est de l'ordre de 136 Kg de viande nette et 630 litres de lait par vache en l'an 2001 contre 114 Kg et 581 litres en 1996.

2- LA BALANCE COMMERCIALE ALIMENTAIRE :

Sur la base des résultats enregistrés par la balance commerciale alimentaire au cours des dernières années, des données disponibles sur le niveau actuel de consommation des biens alimentaires et les perspectives de son évolution tant du point de vue de la quantité que de celui de la qualité, et compte tenu des prévisions d'évolution de la production agricole au cours du IX^e Plan, il est attendu que la balance commerciale alimentaire atteigne son équilibre à partir de l'année 1999, et qu'elle réalise un taux de couverture de 128% en l'an 2001.

Ainsi, le résultat annuel moyen de la balance commerciale alimentaire au cours du IX^e Plan serait un excédent de 34 millions de Dinars aux prix de 1996, et un taux de couverture de 107% pour toute la période.

Evolution de la balance commerciale alimentaire
(en millions de Dinars, aux prix de 1996)

	1997	1998	1999	2000	2001	Moyenne
Exportations	457	495	531	570	607	532
Importations	481	540	513	480	475	498
Solde	-24	-45	+18	+90	+132	+34
Tx de couverture	95%	92%	104%	119%	128%	107%

Pour ce qui est de la structure de la balance commerciale alimentaire, il est à noter qu'à l'instar des réalisations des plans de développement précédents, cette structure se caractérisera au cours du IX^e Plan par la prédominance d'un nombre restreint de produits traditionnels à l'exportation (huile d'olive, produits de la mer, dattes) et de produits à l'importation (céréales, huiles de graines, sucre).

Structure de la balance commerciale alimentaire

	VIII ^e Plan	IX ^e Plan
Exportations	100%	100%
- huile d'olive	46%	44%
- produits de la mer	19%	17%
- dattes	12%	10%
- vins	3%	6%
- agrumes	2%	3%
- autres	18%	20%
Importations	100%	100%
- céréales	41%	51%
- huiles de graines	16%	18%
- sucre	12%	14%
- viandes	3%	3%
- lait	8%	2%
- autres	20%	12%

3- LES INVESTISSEMENTS :

Le volume total d'investissement prévu pour la période du IX^e Plan dans le secteur de l'agriculture et de la pêche est arrêté à 4730 millions de Dinars aux prix de 1996, dont 2330 millions de Dinars (49%) seront réalisés par le secteur

public (Administration: 2234 millions de Dinars, et Entreprises Publiques: 96 millions de Dinars), et 2400 millions de Dinars (51%) par le secteur privé.

Les programmes d'investissement relatifs aux stratégies de mobilisation et d'exploitation des ressources naturelles accapareront la plus grande part des investissements du IX^e Plan. C'est ainsi que l'enveloppe d'investissement prévue pour le secteur de l'hydraulique agricole représentera près de 37% du total, les investissements dans le secteur des forêts 8%, et ceux relatifs aux travaux de conservation des eaux et du sol 5%. Pour ce qui est des investissements dans le secteur de l'eau potable, ils ont été arrêtés à 138 millions de Dinars, dont 116 millions de Dinars à travers les programmes du Génie Rural et 22 millions de Dinars seront réalisés dans le cadre du Fonds de Solidarité Nationale (26-26).

Les investissements du IX^e Plan
(en millions de Dinars, aux prix de 1996)

Composantes	Admin	Entr. publ.	Etablis. publics	Total public	Secteur privé	Total général	Part en %
Hydraulique	1282,9	19,2	4	1306,1	465	1771,1	37%
Elevage	22,0	59,2	57	138,2	500	638,2	13%
Pêche	50,7	-	9	59,7	210	269,7	6%
Arboriculture	-	-	5	5,0	400	405,0	9%
Matériel agricole	-	-	10	10,0	560	570,0	12%
Etudes, rech. vulg.	64,4	1,0	-	65,4	7	72,4	2%
Forêts	334,1	7,6	-	341,7	35	376,7	8%
C.E.S.	188,9	-	2	190,9	40	230,9	5%
FNS (26-26)	22	-	-	22,0	-	22,0	-
Divers	177,6	4,4	9	191,0	183	374,0	8%
TOTAL	2142,6	91,4	96	2330	2400	4730	100%
Part en %	45%	2%	2%	49%	51%	100%	

3.1- Les investissements dans le domaine du développement agricole :

A- L'élevage :

Les investissements prévus pour la promotion du secteur de l'élevage au cours du IX^e Plan ont été arrêtés à 638 millions de Dinars dont 138 millions de Dinars (22%) seront réalisés par l'Administration et les entreprises publiques, et 500 millions de Dinars (78%) seront réalisés par le secteur privé.

Les projets à réaliser par l'Administration concernent la poursuite des programmes nationaux annuels de couverture sanitaire et de lutte contre les maladies contagieuses (21 millions de Dinars) et le développement des ressources fourragères (1 million de Dinars). Les investissements des institutions administratives concernent les programmes entrant dans le cadre des activités de l'Office de Développement Sylvo-Pastoral du Nord-Ouest (58 millions de Dinars) et des activités de la Fondation Nationale d'Amélioration de la Race Chevaline (1 million de Dinars).

Les investissements des entreprises publiques seront de l'ordre de 57 millions de Dinars dont 48 millions de Dinars concernent l'Office de l'Élevage et des Pâturages, et 9 millions de Dinars seront réalisés par l'Office des Terres Domaniales.

Le programme d'investissement de l'Office de l'Élevage et des Pâturages concerne notamment la poursuite de l'exécution des programmes annuels se rapportant à l'encadrement des éleveurs et à la promotion du secteur, en plus des programmes de développement des ressources fourragères, l'amélioration des parcours et l'amélioration génétique.

**Evolution des investissements publics dans le secteur de l'élevage
(en millions de Dinars de 1996)**

Composantes	1997	1998	1999	2000	2001	Total
Administration	2,6	2,7	3,9	5,4	7,4	22,0
- Santé animale	1,6	2,7	3,9	5,4	7,4	21,0
- Dévelop. prod. anim.	1,0	-	-	-	-	1,0
OEP	7,1	8,6	10,3	10,4	11,6	48,0
- Prom. encadr. secteur	2,2	3,0	3,7	3,1	4,0	16,0
- Amélior. parcours	2,7	3,6	4,4	5,0	5,3	21,0
- Amélior. génétique	2,2	2,0	2,2	2,3	2,3	11,0
ODESYFANO	10,1	11,5	13,3	15,0	8,3	58,2
OTD	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	9,0
FNARC	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3	1,0
TOTAL	21,7	24,8	29,5	32,8	29,4	138,2

Pour ce qui est des investissements privés, estimés à 500 millions de Dinars, ils concerneront essentiellement l'accroissement du troupeau des bovins, ovins, caprins, camélidés et autres espèces, la consolidation du réseau de collecte et de transport du lait, et la modernisation des équipements avicoles.

Ils concernent également l'intervention du secteur privé, pour la première fois, dans les activités de la santé animale pour un volume d'investissement estimé à 30 millions de Dinars.

B- La pêche :

Les investissements prévus pour le développement du secteur de la pêche au cours du IX^e Plan sont estimés à près de 270 millions de Dinars dont 60 millions de Dinars seront réalisés par le secteur public et concernent notamment le renforcement des infrastructures de base dans les ports, la mise à niveau du secteur et la promotion des programmes de recherche et de vulgarisation en la matière. La contribution du secteur privé, évaluée à 210 millions de Dinars, couvrira l'acquisition de nouvelles unités de pêche (120 millions de Dinars), la modernisation des unités existantes (40 millions de Dinars) et la réalisation de projets de développement de l'aquaculture (50 millions de Dinars).

**Evolution des investissements dans le secteur de la pêche
(en millions de Dinars de 1996)**

Composantes	1997	1998	1999	2000	2001	Total
Administration	11,1	9,5	8,8	10,0	11,3	50,7
- Infrastr. portuaire	9,5	7,8	7,1	7,8	8,0	40,2
- Dévelop. du secteur	1,6	1,7	1,7	2,2	3,3	10,5
A.P.I.P.	3,7	2,3	1,0	1,0	1,0	9,0
ENT. PRIVEES	17,0	31,0	45,0	55,0	62,0	210,0
TOTAL	31,8	42,8	54,8	66,0	74,3	269,7

C- L'arboriculture :

Les investissements prévus au titre de l'arboriculture au cours du IX^e Plan sont de 405 millions de Dinars dont 400 millions de Dinars seront réalisés par les opérateurs privés et 5 millions de Dinars par l'Office des Terres Domaniales.

Le programme d'investissement de l'Office des Terres Domaniales comporte la création de nouvelles plantations sur une superficie de 720 hectares et l'entretien de 14500 hectares de plantations existantes.

En ce qui concerne les investissements privés qui représenteront près de 99% du total des investissements prévus dans l'arboriculture, ils concerneront essentiellement le rajeunissement et la création de nouvelles plantations. Ils permettront, en particulier, la réalisation des stratégies de développement et de promotion des secteurs de l'oléiculture (160 millions de Dinars), de l'agrumiculture (18 millions de Dinars) et de la viticulture (25 millions de Dinars).

Evolution des investissements dans le secteur de l'arboriculture
(en millions de Dinars de 1996)

Composantes	1997	1998	1999	2000	2001	Total
ENT. PRIVEES	78,0	79,0	80,0	81,0	82,0	400,0
- Oliviers	29,7	31,1	32,0	33,1	34,1	160,0
- Agrumes	3,9	3,5	3,5	3,5	3,5	17,9
- Vignes	5,0	5,0	5,1	5,0	5,0	25,1
- Dattes	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	5,0
- Arbres divers	38,4	38,4	38,4	38,4	38,4	192,0
O.T.D.	0,6	0,7	0,9	1,3	1,5	5,0
TOTAL	78,6	79,7	80,9	82,3	83,5	405,0

D- Le matériel agricole :

La consolidation du parc de matériel agricole (tracteurs, moissonneuses batteuses, attachements, pièces détachées, etc.) nécessitera un investissement de 570 millions de Dinars au cours de la période du IX^e Plan dont 10 millions de Dinars (2%) seront réalisés par l'Office des Terres Domaniales, et 560 millions de Dinars (98%) par les opérateurs privés. Les investissements privés concerneront particulièrement l'acquisition d'un millier de moissonneuses-batteuses et de quelques 15 mille tracteurs.

Evolution des investissements dans le matériel agricole
(en millions de Dinars de 1996)

	1997	1998	1999	2000	2001	Total
OTD	1,5	1,8	1,9	2,2	2,6	10,0
Opérateurs privés	85	95	110	130	140	560
TOTAL	86,5	96,8	111,9	132,2	142,6	570

En ce qui concerne les investissements privés qui représenteront près de 99% du total des investissements prévus dans l'arboriculture, ils concerneront essentiellement le rajeunissement et la création de nouvelles plantations. Ils permettront, en particulier, la réalisation des stratégies de développement et de promotion des secteurs de l'oléiculture (160 millions de Dinars), de l'agrumiculture (18 millions de Dinars) et de la viticulture (25 millions de Dinars).

Evolution des investissements dans le secteur de l'arboriculture
(en millions de Dinars de 1996)

Composantes	1997	1998	1999	2000	2001	Total
ENT. PRIVEES	78,0	79,0	80,0	81,0	82,0	400,0
- Oliviers	29,7	31,1	32,0	33,1	34,1	160,0
- Agrumes	3,9	3,5	3,5	3,5	3,5	17,9
- Vignes	5,0	5,0	5,1	5,0	5,0	25,1
- Dattes	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	5,0
- Arbres divers	38,4	38,4	38,4	38,4	38,4	192,0
O.T.D.	0,6	0,7	0,9	1,3	1,5	5,0
TOTAL	78,6	79,7	80,9	82,3	83,5	405,0

D- Le matériel agricole :

La consolidation du parc de matériel agricole (tracteurs, moissonneuses batteuses, attachements, pièces détachées, etc.) nécessitera un investissement de 570 millions de Dinars au cours de la période du IX^e Plan dont 10 millions de Dinars (2%) seront réalisés par l'Office des Terres Domaniales, et 560 millions de Dinars (98%) par les opérateurs privés. Les investissements privés concerneront particulièrement l'acquisition d'un millier de moissonneuses-batteuses et de quelques 15 mille tracteurs.

Evolution des investissements dans le matériel agricole
(en millions de Dinars de 1996)

	1997	1998	1999	2000	2001	Total
OTD	1,5	1,8	1,9	2,2	2,6	10,0
Opérateurs privés	85	95	110	130	140	560
TOTAL	86,5	96,8	111,9	132,2	142,6	570

E- Les études, la recherche et la vulgarisation agricoles :

Les investissements programmés au titre des études, de la recherche et de la vulgarisation agricoles pour la période du IX^e Plan sont de 72,4 millions de Dinars dont 64,4 millions de Dinars seront réalisés par l'Administration, un million de Dinars pour le programme de l'Institut des Zones Arides et 7 millions de Dinars seront réalisés par le secteur privé.

Evolution des investissements dans les études, la recherche et la vulgarisation agricoles (en millions de Dinars de 1996)

Composantes	1997	1998	1999	2000	2001	Total
- Recherche	3,0	2,8	5,1	7,6	11,5	30,0
- Vulgarisation	1,7	4,4	6,0	8,7	9,8	30,6
- Protection des cultures	0,3	0,6	1,1	1,6	2,0	5,6
- Etudes	1,4	2,9	1,6	0,3	-	6,2
TOTAL	5,4	10,7	13,8	18,2	23,3	72,4

E-1- La recherche agricole :

Les investissements nécessaires pour la recherche agricole sont estimés à 30 millions de Dinars dont 10 millions de Dinars seront consacrés à la promotion de la recherche sur les produits stratégiques.

Les investissements de la recherche agricole (en millions de Dinars de 1996)

Programmes	1997	1998	1999	2000	2001	Total
- programmes divers	3,0	1,8	-	-	-	4,8
- produits stratég.	-	0,8	2,5	3,5	5,4	12,2
- ress. naturelles	-	-	1,0	1,6	2,4	5,0
- santé animale	-	-	0,4	0,7	0,9	2,0
- biotechnologie	-	-	0,4	0,7	0,9	2,0
- rest. stations rég.	-	-	0,2	0,3	0,5	1,0
- p.Nes régionaux	-	0,2	0,2	0,4	0,7	1,5
- valor. acquis rech.	-	-	0,4	0,4	0,7	1,5
TOTAL	3,0	2,8	5,1	7,6	11,5	30,0

E-2- La vulgarisation agricole :

Les investissements prévus au titre de la vulgarisation agricole pour la période du IX^e Plan ont été arrêtés à 30,6 millions de Dinars aux prix de 1996 dont 7 millions de Dinars seront réalisés par le secteur privé à travers son intervention pour la première fois dans les domaines de la vulgarisation et de la santé animale.

Les investissements dans la vulgarisation agricole (en millions de Dinars de 1996)

Programmes	1997	1998	1999	2000	2001	Total
Administration	1,7	3,4	4,0	6,7	7,8	23,6
- projet BIRD	-	1,4	-	-	-	1,4
- prog. régulier AVFA	-	0,9	3,4	5,6	6,5	16,4
- observat. régionaux	-	-	0,2	0,4	0,4	1,0
- stratégie céréales	-	-	0,4	0,7	0,9	2,0
- études et vulgarisat.	0,7	0,8	-	-	-	1,5
- programmes divers	1,0	0,3	-	-	-	1,3
Secteur privé	-	1,0	2,0	2,0	2,0	7,0
TOTAL	1,7	4,4	6,0	8,7	9,8	30,6

E-3- Les études :

Les investissements réservés au volet des études agricoles sont de 6,2 millions de Dinars et se répartissent entre :

- la poursuite de l'exécution du programme annuel de la Direction Générale de la Planification relatif aux statistiques agricoles et aux études économiques se rapportant à la politique agricole et au suivi du secteur,
- la réalisation d'un projet spécial sur le suivi des coûts de production en vue d'apprécier les implications des variations des prix des intrants et des techniques culturales sur les coûts de production des différents produits agricoles. Ce projet tentera de cerner le coût des différentes composantes de la production et leur impact sur le coût global de production, et d'identifier les moyens de maîtrise de ces coûts afin d'établir des systèmes et des techniques de production nouveaux, adaptés aux conditions des exploitations et permettant d'améliorer la

compétitivité du produit tunisien tant sur le marché international que sur le marché local,

- la mise en place d'un système informatique pour la planification aux niveaux central et régional en vue d'améliorer les circuits d'échange de l'information dans les différents services administratifs de mettre cette information à la disposition des organisations professionnelles et du secteur privé, en plus de l'amélioration de la capacité de l'Administration en matière de suivi du secteur et de techniques de planification aux niveaux central et régional,

- la consolidation du programme de restructuration des terres domaniales afin d'achever la dernière tranche au cours du IX^e Plan. Les investissements prévus dans ce cadre serviront à la réalisation d'une étude sur la restructuration de cette tranche et l'élaboration d'études topographiques des lots, en plus de la recherche d'eaux souterraines dans les parcelles.

**Evolution des investissements dans les études
(en millions de Dinars de 1996)**

	1997	1998	1999	2000	2001	Total
- études éco. et planif.	0,1	0,5	0,4	-	-	1,0
- syst. inform. planif.	1,0	2,1	0,9	-	-	4,0
- études diverses	0,1	0,3	0,3	0,3	-	1,0
- foncier et terres dom.	0,2	-	-	-	-	0,2
TOTAL	1,4	2,9	1,6	0,3	-	6,2

E-4- La protection des cultures :

Les investissements programmés au titre de la protection des cultures sont de 5,6 millions de Dinars et concerneront essentiellement le programme national de production de plants indemnes de viroses, la création d'une unité de multiplication de prédateurs pour la lutte biologique contre les fléaux des agrumes, la mise en place d'un système d'alerte rapide contre les maladies des vignes, en plus d'une multitude d'activités relatives à la protection des cultures à l'instar de la lutte contre les maladies des céréales et les mauvaises herbes, la conservation des céréales stockées et la consolidation du système de quarantaine.

Les investissements dans la protection des cultures
(en millions de Dinars de 1996)

Programmes	1997	1998	1999	2000	2001	Total
- consol. protec. cul.	0,3	0,6	0,7	0,7	0,7	3,0
- syst. alerte rapide	-	-	-	0,2	0,2	0,4
- prod. plants sains	-	-	0,4	0,4	0,7	1,5
- programmes divers	-	-	-	0,3	0,4	0,7
TOTAL	0,3	0,6	1,1	1,6	2,0	5,6

3.2- Les investissements dans le domaine des ressources naturelles :

A- La mobilisation et l'exploitation des ressources en eau :

A-1- Les barrages et conduites :

La période du IX^e Plan verra l'achèvement de la construction de certaines composantes des projets ayant démarré au cours du VIII^e Plan, à savoir les barrages R'Mel et Sidi Aïch, le complexe Barbara (première phase), le barrage Sidi Barrak et le dédoublement de la conduite Sejnane-Joumine-Medjerdah, en plus de la création de 42 barrages collinaires dont les travaux ont démarré au cours du VIII^e Plan. Par ailleurs, les travaux démarreront dans 15 nouveaux barrages programmés dans le cadre de la stratégie décennale de mobilisation des ressources en eau. Il s'agit des barrages de Ziatine, El H'Ma, Zarga, Brek, R'Mil, Mellila, El Abid, El Harka, Guemgoum, Kébir, Mouia, Tine, Melah, Douimis et Sfisifa. Ces barrages permettront de mobiliser près de 241 millions de m³.

La période du IX^e Plan enregistrera aussi le démarrage des travaux de dédoublement de la conduite Sidi Barrak-Sejnane, la réalisation de 103 barrages collinaires dont 62 seront opérationnels au cours du IX^e Plan.

A-2- Evaluation et suivi des ressources en eau :

Dans le cadre de la stratégie décennale de mobilisation des ressources naturelles, les études sur les ressources en eau seront poursuivies au cours du IX^e Plan (études géophysiques, délimitation et contrôle des points d'eau et des ressources en eaux, etc.), en plus de la consolidation des programmes de recherche et d'expérimentation, de la consolidation du réseau de prospection des ressources en eau et de contrôle des niveaux piézométriques des nappes et

de la qualité des eaux, et l'intensification des opérations de stockage des excédents d'eau de surface et des eaux de drainage dans les nappes.

Par ailleurs, 520 forages de reconnaissance seront réalisés en vue d'identifier de nouvelles sources d'eau particulièrement dans les zones déficitaires en eau.

A-3- La création, l'équipement et la modernisation des périmètres publics irrigués :

Le programme du IX^e Plan en matière de création de périmètres irrigués autour des grands barrages, des barrages collinaires et des forages concerne la création de 25 mille hectares dont notamment :

- 5500 Ha à Sic' Barrak - Sejnane (Sejnane : 3000 Ha, Nefza : 2500 Ha),
- 2900 Ha à Goubellat,
- 3000 Ha autour du barrage Barbara,
- 3360 Ha autour du barrage Zarga,
- 5000 Ha sur le barrage Oued R'Mel.

De même, il est prévu d'entreprendre la modernisation des réseaux d'irrigation sur 6 mille hectares et la sauvegarde des zones agrumicoles du Cap Bon.

Par ailleurs, 1600 hectares seront équipés pour l'irrigation à partir des eaux usées épurées, en plus du démarrage de deux projets visant l'économie de l'eau dans le Sud dont le premier concerne une superficie de 23 mille hectares, alors que le second concerne la réhabilitation de 11 mille hectares de périmètres irrigués de petite et moyenne taille dans les gouvernorats de Kairouan, Kasserine et Sidi Bouzid.

A-4- L'exploitation des nappes phréatiques :

L'exploitation des nappes phréatiques sera poursuivie particulièrement dans la région du Nord Ouest où il est attendu la création de 3000 puits de surface permettant d'irriguer près de 4500 hectares pour un coût de 15 millions de Dinars.

A-5- L'exploitation des lacs collinaires :

Un millier d'hectares de périmètres irrigués en semi-intensif à partir des eaux des lacs collinaires seront créés au cours de la période du IX^e Plan. Ces périmètres seront équipés par les opérateurs privés. De son côté, l'Etat équipera les stations de pompage autour des grands lacs collinaires ou rapprochera l'eau des périmètres irrigués à travers des canalisations fixes.

A-6- L'économie de l'eau d'irrigation :

Le programme du IX^e Plan en matière d'économie d'eau vise l'équipement de près de cent mille hectares de périmètres irrigués (au niveau des exploitations) en équipement d'économie de l'eau, nécessitant un investissement de l'ordre de 150 millions de Dinars.

A-7- Le remplacement des forages :

Le nombre de forages dont l'âge dépasse 25 ans, et ne permettant plus la satisfaction des besoins en eau d'irrigation ou en eau potable rurale, est estimé à près de 150 unités. Aussi, il est prévu de renouveler 100 forages de profondeur moyenne au cours de la période du IX^e Plan répartis sur tous les gouvernorats, et de remplacer deux forages très profonds à Tozeur (3200 mètres).

A-8- L'épandage des eaux d'Oueds :

Il sera procédé, au cours du IX^e Plan, à l'extension des zones d'épandage des eaux des oueds et à la création de nouvelles zones à Sidi Bouzid et Gabès sur une superficie totale estimée à 2600 hectares.

A-9- Le drainage et l'assainissement :

Les opérations de drainage et d'assainissement concerneront les zones ayant connu des problèmes d'hydromorphie et de salinisation, et porteront sur l'assainissement des plaines de Mabtuh, El Alia et Zousouine à Bizerte, Garaat El Haouaria à Nabeul, et Sebkhet El Kelbia à Sousse.

A-10- Création de zones de géothermie :

Ce programme vise la création de 100 hectares irrigués à partir des eaux géothermales et destinés à la production de primeurs pour l'exportation. Le programme du IX^e Plan concerne une tranche de 63 hectares pour un coût de 3 millions de Dinars.

A-11- L'eau potable :

Les investissements pour l'alimentation des zones rurales en eau potable sont estimés à 138,3 millions de Dinars dont 116,3 millions de Dinars seront réalisés par l'Administration à travers les programmes du Génie Rural, et 22 millions de Dinars dans le cadre du Fonds de Solidarité Nationale (26-26).

Le programme d'intervention du Génie Rural concerne notamment le lancement de nouveaux projets pour 106 millions de Dinars permettant d'alimenter 480 mille habitants en eau potable, et la promotion des associations d'intérêt collectif (5 millions de Dinars) et le renouvellement des équipements (5 millions de Dinars).

L'ensemble du programme de mobilisation et d'amélioration de la gestion des ressources en eau nécessite une enveloppe d'investissement de 1771 millions de Dinars aux prix de 1996. Cette enveloppe représente 37,4% du total des investissements prévus au titre du secteur de l'agriculture et de la pêche au cours du IX^e Plan.

Les investissements publics totalisent 1306 millions de Dinars (73,7%) dont 19 millions de Dinars concernent le programme d'investissement de l'Office de Développement de Régime Mâatoug et 4 millions de Dinars seront réalisés par l'Office des Terres Domaniales, alors que le secteur privé réalisera 465 millions de Dinars (26,3%).

Les investissements dans le secteur de l'hydraulique agricole (en millions de Dinars de 1996)

Programmes	1997	1998	1999	2000	2001	Total
Administration	196,4	221,1	244,9	289,3	331,2	1282,9
- Bar. et conduites	131,1	144,4	156,7	191,5	220,2	843,9
- Equipements. P.I.	31,9	38,4	35,7	37,4	37,7	181,1
- Assain. et drainage	0,7	1,1	2,0	3,2	2,4	9,4
- Etudes hydraul.	14,0	14,2	13,0	15,0	23,0	79,2
- Eau potable.	14,5	18,4	26,8	26,7	29,9	116,3
- Amélior. gest. P.I.	4,2	4,6	10,7	15,5	18,0	53,0
Office R.M.	3,0	3,0	3,1	4,4	5,7	19,2
Office T.D.	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	4,0
Secteur privé	67,0	79,0	84,0	108,0	127,0	465,0
TOTAL	267,2	303,9	332,8	402,5	464,7	1771,1

B- La conservation des eaux et du sol :

L'exécution des différentes composantes de la stratégie de conservation des eaux et du sol sera poursuivie au cours du IX^e Plan et concernera le programme suivant :

- l'aménagement des bassins versants sur 200 mille hectares,
- l'entretien et la maintenance sur 268 mille hectares,
- la protection des terres à vocation céréalière sur 90 mille hectares,
- la création de 1878 ouvrages d'épandage des eaux de crues,
- la création de 415 lacs collinaires dont 315 seront opérationnels au cours du IX^e Plan,
- la réalisation d'études pédologiques.

Ce programme nécessite des investissements de 231 millions de Dinars dont 40 millions de Dinars seront réalisés par les opérateurs privés.

Les investissements dans la conservation des eaux et du sol (en millions de Dinars de 1996)

Programmes	1997	1998	1999	2000	2001	Total
Administration	28,3	29,6	37,5	43,1	50,4	188,9
- Aménag. B.V.	11,7	14,0	18,8	21,8	26,2	92,5
- Entret. et mainten.	1,4	1,8	2,1	2,3	2,4	10,0
- Lacs collinaires	10,9	8,6	9,6	10,5	11,6	51,2
- Ouvr. d'épandage	4,0	4,6	6,0	6,9	8,5	30,0
- Etudes.	0,3	0,6	1,0	1,6	1,7	5,2
Office T.D.	0,3	0,3	0,3	0,4	0,7	2,0
Secteur privé	5,0	6,0	8,0	10,0	11,0	40,0
TOTAL	33,6	35,9	45,8	53,5	62,1	230,9

B- La conservation des eaux et du sol :

L'exécution des différentes composantes de la stratégie de conservation des eaux et du sol sera poursuivie au cours du IX^e Plan et concernera le programme suivant :

- l'aménagement des bassins versants sur 200 mille hectares,
- l'entretien et la maintenance sur 268 mille hectares,
- la protection des terres à vocation céréalière sur 90 mille hectares,
- la création de 1878 ouvrages d'épandage des eaux de crues,
- la création de 415 lacs collinaires dont 315 seront opérationnels au cours du IX^e Plan,
- la réalisation d'études pédologiques.

Ce programme nécessite des investissements de 231 millions de Dinars dont 40 millions de Dinars seront réalisés par les opérateurs privés.

Les investissements dans la conservation des eaux et du sol (en millions de Dinars de 1996)

Programmes	1997	1998	1999	2000	2001	Total
Administration	28,3	29,6	37,5	43,1	50,4	188,9
- Aménag. B.V.	11,7	14,0	18,8	21,8	26,2	92,5
- Entret. et mainten.	1,4	1,8	2,1	2,3	2,4	10,0
- Lacs collinaires	10,9	8,6	9,6	10,5	11,6	51,2
- Ouvr. d'épandage	4,0	4,6	6,0	6,9	8,5	30,0
- Etudes.	0,3	0,6	1,0	1,6	1,7	5,2
Office T.D.	0,3	0,3	0,3	0,4	0,7	2,0
Secteur privé	5,0	6,0	8,0	10,0	11,0	40,0
TOTAL	33,6	35,9	45,8	53,5	62,1	230,9

C- Les forêts et parcours :

C-1- La forestation

Les principaux objectifs quantitatifs en matière de forestation au cours du IX^e Plan sont :

- la plantation forestière, la fixation des dunes, la création de brise vent et la plantation des bords de routes sur une superficie de 81150 hectares,
- la régénération artificielle sur 20400 hectares,
- l'entretien des plantations sur 31200 hectares,
- la création et l'entretien des pépinières (20 unités).

C-2- Les plantations pastorales et l'amélioration des parcours :

La Direction Générale des Forêts, l'Office de l'Élevage et des Pâturages et l'Office de Développement Sylvo-Pastoral du Nord-Ouest poursuivront l'exécution des différentes composantes de la stratégie décennale dans ce domaine. Les objectifs du IX^e Plan portent sur :

- Programme de la Direction Générale des Forêts :
 - * plantations pastorales: 96 mille hectares,
 - * amélioration des parcours : 100 mille hectares.
- Programme de l'Office de l'Élevage et des Pâturages :
 - * plantations pastorales: 52300 hectares,
 - * amélioration des parcours : 32500 hectares.
- Programme de l'Office de Développement Sylvo-Pastoral du Nord-Ouest :
 - * plantations pastorales: 5100 hectares,
 - * amélioration des parcours : 9600 hectares.

D'une manière générale, le IX^e Plan vise la réalisation de 153 400 hectares de plantations pastorales et l'amélioration de 142 100 hectares de parcours.

C-3- La lutte contre l'ensablement et la désertification :

Le programme du IX^e Plan porte sur :

- la confection de tabias sur 2000 Km,
- le rhaussement de tabias sur 4000 Km.

C-4- La protection des forêts :

Dans le cadre de la stratégie nationale de protection des forêts, le programme du IX^e Plan porte sur :

- l'ouverture de 884 Km et l'entretien de 1 000 Km de pare-feu et de bandes de protection,
- l'ouverture de 462 Km et l'entretien de 2740 Km de pistes forestières,
- l'aménagement spécifique de 31 mille hectares pour la lutte contre les incendies des forêts,
- la création de 26 postes de vigie,
- la création de 106 points d'eau,
- l'équipement des postes forestiers, des postes de vigie et des équipes mobiles en téléphones sans fil,
- le traitement de 31 mille hectares de forêts contre les parasites.

C-5- La protection et le développement de la faune et de la flore :

Le programme du IX^e Plan porte sur :

- la protection de la faune menacée de disparition et la réintroduction de certaines espèces disparues,

- la création, l'aménagement et l'équipement de parcs nationaux et de réserves naturelles : il sera procédé à l'étude et la création de 3 parcs nationaux nouveaux à Gabès, Tozeur et Zaghouan, et de 7 réserves naturelles, en plus de la poursuite de l'aménagement de 8 parcs nationaux et de 14 réserves naturelles,
- la protection des zones humides à travers la protection et l'aménagement de 19 zones couvrant 134 mille hectares,
- l'étude et la création de 25 espaces forestiers de plaisance à proximité des zones urbaines.

Les investissements prévus au titre des forêts et des parcours au cours du IX^e Plan s'élèvent à 377 millions de Dinars (8% du total des investissements du secteur de l'agriculture et de la pêche).

Les investissements à réaliser dans le cadre de la stratégie décennale de forestation et d'amélioration des parcours sont de 296 millions de Dinars. Ce montant atteint 317 millions de Dinars si l'on considère les investissements à réaliser par l'Office de l'Élevage et des Pâturages (21 millions de Dinars) dans le domaine de l'amélioration des parcours.

La période du IX^e Plan verra le démarrage de la première génération des projets forestiers intégrés qui permettront de consolider la contribution des habitants des forêts dans l'exploitation et la protection des forêts.

Par ailleurs, les efforts seront poursuivis en matière de création et d'encadrement des associations forestières et pastorales qui seront appelées à contribuer dans l'exécution des différents travaux forestiers et pastoraux.

De même, un projet national de lutte contre l'ensablement et la désertification dans les gouvernorats du Centre et du Sud démarrera au cours du IX^e Plan et visera la protection des zones situées dans les principaux couloirs éoliens. Ce projet sera réalisé avec une étroite participation des bénéficiaires et en coordination avec les pays limitrophes concernés par ce phénomène.

Le IX^e Plan vise également la consolidation des opérations de forestation dans les terres privées. Dans ce cadre, le Code d'Encouragement des Investissements prévoit des avantages spécifiques pour les opérations d'aménagement des zones forestières et pastorales et qui sont de nature à dynamiser l'intervention des privés dans ce domaine à travers la réalisation d'une enveloppe d'investissement de 35 millions de Dinars pour la durée du Plan.

**Les investissements dans les forêts et les parcours
(en millions de Dinars de 1996)**

Programmes	1997	1998	1999	2000	2001	Total
Secteur public	40,8	50,8	71,9	93,2	85,0	341,7
Projets forestiers	19,0	22,0	28,0	35,3	11,1	115,4
Plant. forestières	6,5	8,2	12,2	16,3	21,2	64,4
Plant. pastorales	8,5	10,8	14,1	18,2	23,1	74,7
Aménag. et amélior. des parcours	1,6	2,0	2,9	3,3	4,2	14,0
Rénoval. et entretien des plantations	0,8	1,2	1,6	2,0	2,5	8,1
Rénoval. et création. des pépinières	1,3	1,6	2,1	3,3	4,2	12,5
Projet de lutte contre la désertification	-	1,0	3,4	5,0	6,6	16,0
Opérations diverses	3,1	4,0	7,6	9,8	12,1	36,6
Secteur privé	-	4,0	7,0	10,0	14,0	35,0
TOTAL	40,8	54,8	78,9	103,2	99,0	376,7

3.3- Les investissements divers :

Le volume des investissements, non répartis entre les différents secteurs, est estimé à 374 millions de dinars et concerne particulièrement la mise en oeuvre des projets de développement rural intégré et des projets de développement agricole intégré.

Evolution des investissements divers
(en millions de Dinars de 1996)

Programmes	1997	1998	1999	2000	2001	Total
Administration	44,3	46,2	45,8	23,1	18,2	177,6
- Projets D.R.I	20,6	23,3	23,9	2,2	-	70,0
- Projets D.A.I.	23,7	22,5	21,5	20,4	16,9	105,0
- Projets divers	-	0,4	0,4	0,5	1,3	2,6
Etabliss. publics	0,6	0,7	0,9	1,0	1,2	4,4
- A.P.I.A.	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,0
- A.R.A.P.P.I.	0,2	0,2	0,3	0,3	0,4	1,4
- S.E.CA.NORD	-	0,1	0,2	0,3	0,4	1,0
Entrepr. publiques	1,5	1,7	1,9	2,2	1,7	9,0
- O.T.D.	1,5	1,5	1,6	1,7	1,7	8,0
- SO.NA.PRO.V.	-	0,2	0,3	0,5	-	1,0
Secteur privé	49,0	28,0	33,0	35,0	38,0	183,0
TOTAL	75,4	76,6	81,6	61,3	59,1	374,0

Il est à signaler que la politique de développement et de promotion du secteur se base sur deux principales catégories de projets. La première catégorie concerne les projets et programmes sectoriels déjà couverts par les investissements prévus dans le cadre des différents secteurs d'activité. La deuxième catégorie se rapporte aux projets de développement intégré qui comprennent plusieurs composantes complémentaires et concernent une zone ou une région déterminée.

Dans ce cadre, la période du IX^e Plan connaîtra la consolidation et la continuation de l'exécution de la première génération des projets P.D.R.I ainsi que la réalisation des projets de la deuxième génération. Les investissements publics relatifs à ces programmes sont estimés à 5,9 MD et 64,1 MD respectivement.

De même, la mise en oeuvre de sept projets de développement sera poursuivie au cours du IX^e Plan, tout en signalant que les programmes prévus dans ces projets ont été intégrés dans les programmes sectoriels et les différentes stratégies des ressources naturelles. Le coût des composantes non incluses dans les secteurs de production et des ressources naturelles est estimé à 105 millions de Dinars.

Les sept projets concernés sont :

- Projet de développement du bassin versant de l'Oued Mellègue à Kasserine (5 MD),
- Projet de développement agricole et de pêche de Sidi M'Hedheb (8,3 MD),
- Projet de développement agricole intégré de Kairouan (16,5 MD),
- Projet de développement agricole intégré de Siliana (25,7 MD),
- Projet de développement agricole intégré de Sidi Bouzid (23,7 MD),
- Projet de développement agricole intégré de Jebéniana, El Hencha et El Amra (7,1 MD),
- Projet de développement agricole intégré des délégations intérieures de Mahdia (phase II) (18,7 MD),

Par ailleurs, plusieurs autres projets seront réalisés au cours de la période du IX^e Plan. Ils sont actuellement au stade des études approfondies ou à celui de la recherche de financement.

ANNEXES

EVOLUTION DE LA PRIERE C'IMPON ET DE LA VALERIE ADJUSTEE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE AU COURS DE LA PLAN
 (AUX PRIX CONSTANTS DE 1990)

0 sur 1 000 Tonne V en Millions de Francs

Produit	Prix de 1990	Années de base												Moyenne 1990-2000	Moyenne 1990-2000	Moyenne 1990-2000	Moyenne 1990-2000				
		1994		1995		1996		1997		1998		1999						Moyenne 1990-2000	Moyenne 1990-2000	Moyenne 1990-2000	Moyenne 1990-2000
		Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V								
CEREALES ET LEGUMES		34,39	64,49	16,71	24,91	19,13	27,31	18,24	26,91	19,99	28,27	19,18	26,11	18,26	26,31	16,87	24,57	11,2			
• blé dur	241	16,79	399	400	220	345	1000	345	1040	1070	262	1100	261	1022	979	240	4,3				
• blé tendre	309	250	320	41	218	49	253	53	270	56	240	66	230	52	179	17	39				
• orge	150	710	106	300	440	66	450	67	468	70	485	72	486	64	70	94	18				
• triticale	70	40	71	12	71	12	79	11	87	11	86	11	73	78	11	87	54				
AGRICULTURE NON CEREALIERE		34,39	64,49	16,71	24,91	19,13	27,31	18,24	26,91	19,99	28,27	19,18	26,11	18,26	26,31	16,87	24,57	11,2			
• olives à huile	271	300	82	302	800	227	700	162	600	247	950	642	261	890	240	203	20				
• agrumes	313	210	65	180	23	72	252	78	260	83	285	89	285	241	209	65	58				
• raisin de cuve	290	310	9	50	14	18	20	20	23	21	22	22	24	66	12	12	56				
• raisin de table	593	55	32	38	44	40	33	33	30	39	120	71	120	90	56	31	60				
• amandes	1270	42	11	47	49	62	51	64	53	67	56	71	64	51	65	56	39				
• abricots	520	25	13	28	14	16	16	18	19	20	41	22	11	35	18	12	45				
• dattes	1125	82	42	85	94	90	101	106	100	112	105	118	100	95	106	77	86				
• autres fruits	530	200	165	165	110	170	130	111	140	187	150	197	170	136	170	151	18				
MARCHANDISES		34,39	64,49	16,71	24,91	19,13	27,31	18,24	26,91	19,99	28,27	19,18	26,11	18,26	26,31	16,87	24,57	11,2			
• produits de terre	190	270	52	283	32	62	330	94	340	66	350	68	370	66	350	68	370	68			
• tomates	103	650	67	604	62	660	68	71	730	75	770	79	79	800	81	82	83				
• persil	430	21	9	23	9	25	10	11	30	12	32	13	13	27	11	17	7				
• pain	330	100	67	300	71	240	76	215	76	230	81	210	76	215	76	215	76				
• autres produits agricoles	167	326	34	352	38	340	63	405	67	430	71	460	76	460	67	368	51				
• autres légumes	210	455	90	480	104	505	110	515	116	530	124	560	130	560	117	490	95				
INDUSTRIEL		34,39	64,49	16,71	24,91	19,13	27,31	18,24	26,91	19,99	28,27	19,18	26,11	18,26	26,31	16,87	24,57	11,2			
• boissons	1600	87	142	28	144	100	110	100	110	115	108	120	196	106	106	106	106				
• spiritueux	2087	41	190	92	192	97	202	103	215	108	225	113	235	102	102	102	102				
• copains	2180	16	34	17	33	17	33	18	37	19	39	20	42	18	18	18	18				
• volailles	1307	74	96	77	100	82	104	81	108	83	111	87	113	82	82	82	82				
• dindes	2000	17	32	18	36	18	37	19	39	20	40	20	40	19	19	19	19				
• autres viandes	1120	12	13	13	14	14	16	15	15	17	16	16	17	14	14	14	14				
• œufs	60	1130	76	1200	81	1242	84	1270	86	1300	88	1300	88	1300	84	1085	72				
• lait	700	665	175	650	200	690	214	700	229	740	243	840	243	740	215	575	41				
• autres produits	2210	17	38	19	47	20	44	21	44	21	46	21	46	21	46	21	46				
INDUSTRIEL		34,39	64,49	16,71	24,91	19,13	27,31	18,24	26,91	19,99	28,27	19,18	26,11	18,26	26,31	16,87	24,57	11,2			
• fibres	320	37	119	40	141	44	50	16	60	19	71	22	82	33	33	33	33				
• bois et produits	960	11	15	28	33	35	43	40	50	48	60	60	69	53	53	53	53				
• boissons à sucre	30	395	47	310	9	320	9	300	10	400	12	410	13	36	36	36	36				
• autres	830	4	37	40	34	45	50	43	50	43	55	47	55	48	48	48	48				
• œufs	51	420	21	440	22	460	24	480	26	500	28	520	27	500	48	23	48				
• bois	100	81	66	67	68	67	70	68	75	68	80	69	80	72	64	64	64				
• autres produits																					
PECHERIE		34,39	64,49	16,71	24,91	19,13	27,31	18,24	26,91	19,99	28,27	19,18	26,11	18,26	26,31	16,87	24,57	11,2			
• coquilles	2317	28	64	27	63	27	63	27	64	27	64	28	64	27	27	27	27				
• autres produits	2161	16	36	18	38	18	42	19	41	20	43	21	43	19	19	19	19				
• autres produits	387	30	13	37	14	40	14	42	16	43	16	43	17	41	16	16	16				
• autres produits	3864	5	21	6	21	8	20	10	18	13	14	16	16	10	10	10	10				
VALEUR DE LA PRODUCTION		34,39	64,49	16,71	24,91	19,13	27,31	18,24	26,91	19,99	28,27	19,18	26,11	18,26	26,31	16,87	24,57	11,2			
VALEUR DES ENTRETIENS		34,39	64,49	16,71	24,91	19,13	27,31	18,24	26,91	19,99	28,27	19,18	26,11	18,26	26,31	16,87	24,57	11,2			
VALEUR ADJUSTEE		34,39	64,49	16,71	24,91	19,13	27,31	18,24	26,91	19,99	28,27	19,18	26,11	18,26	26,31	16,87	24,57	11,2			

**Les investissements agricoles au cours du IX^{ème} Plan
(En millions de Dinars aux prix de 1996)**

	Administ.	Entreprises Publiques		Etablissements Publics		Total Public	Secteur Privé	Total Général	Part En %
		19.2	59.2	4.0	57.0				
Hydraulique	1282.9	19.2	59.2	4.0	57.0	1306.1	465.0	1771.1	37
Elevage	22.0	-	-	-	-	138.2	500.0	638.2	13
Pêche	50.7	-	-	9.0	5.0	59.7	210.0	269.7	6
Arboriculture	-	-	-	5.0	10.0	10.0	400.0	405.0	9
Matériel	-	-	-	10.0	-	65.4	560.0	570.0	12
Etudes, Rech. Val.	64.4	1.0	7.6	-	-	341.7	7.0	72.4	2
Forêts	334.1	-	-	-	-	190.0	35.0	376.7	8
C. E. S.	188.9	-	-	2.0	-	22.0	40.0	230.9	5
FNS (26-26)	22.0	-	-	-	-	191.0	-	22.0	-
Divers	177.6	4.4	91.4	9.0	94.0	2330.0	183.0	4738.0	8
TOTAL	2102.6	91.4	94.0	2	49	2400.0	4738.0	100	100
Part en %	45	2	2	51	100	100	100	100	100

Les investissements agricoles au cours du IXème Plan
(En millions de Dinars courants)

	Administ.	Entreprises Publiques	Etablissements Publiques	Total Public	Secteur Privé	Total Général	Part En %
Hydraulique	1489,6	21,2	4,5	1515,3	529,0	2044,3	37
Elevage	28,5	63,5	64,2	156,2	569,0	725,2	13
Pêche	57,0	-	10,0	67,0	239,0	306,0	6
Arboriculture	-	-	5,5	5,5	455,0	460,5	9
Matériel	-	-	11,4	11,4	637,0	648,4	12
Etudes, Rech. Vul.	72,4	1,1	-	74,0	8,0	82,0	2
Forêts	382,4	7,6	-	390,0	40,0	430,0	8
C. I. S.	216,0	-	2,3	218,3	45,0	263,3	5
FNS (26-26)	22,0	-	-	22,0	-	22,0	-
Divers	178,0	5,2	10,1	193,3	268,0	461,3	8
TOTAL	2446,4	98,6	108,0	2653,0	2730,0	5383,0	100
Part en %	45	2	2	49	51	100	

FIN

91

VUES